

## COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

## MONTRÉAL URBAN COMMUNITY

<p><b>ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE</b></p> <p>du</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</b></p> <p><b>LE MERCREDI 15 FÉVRIER 1978</b></p> <p><b>à 15:00</b></p>	<p><b>REGULAR MEETING</b></p> <p>of the</p> <p>Council of the</p> <p><b>MONTRÉAL URBAN COMMUNITY</b></p> <p><b>WEDNESDAY, FEBRUARY 15, 1978</b></p> <p><b>at 15:00</b></p>
---	--

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le 10 février 1978

Madame, Monsieur,

Le comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée régulière du Conseil, qui aura lieu

le mercredi 15 février 1978  
à 15:00

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

afin de prendre connaissance et décider des  
matières indiquées à l'ordre du jour ci-après.

**DONT AVIS**

*Gérard Ducharme*  
Secrétaire général.

NOTICE OF MEETING

Montréal, February 10, 1978

Madam, Sir:

The Executive Committee has convened, according to law, a regular meeting of Council which will be held

Wednesday, February 15, 1978  
at 15:00

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

in order to take cognizance and to decide  
upon the matters indicated in the following  
agenda.

**TAKE NOTICE****ORDRE DU JOUR**

PÉRIODE DE QUESTIONS

**AGENDA**

QUESTION PERIOD

- 1 -

Rapport du secrétaire général sur la désignation des membres du comité exécutif par les délégués des municipalités des secteurs du territoire de la Communauté autres que le secteur de Montréal.

Report of the Secretary General on the appointment of the members of the Executive Committee by the delegates of the municipalities of the sectors of the territory of the Community other than the Montréal sector.

**RAPPORTS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF**

*(Projets de règlements)*

Règlement abrogeant le règlement 21 de la Communauté urbaine de Montréal.

Règlement remplaçant le règlement 31 de la Communauté urbaine de Montréal et autorisant le comité exécutif à approuver certains virements de fonds aux budgets du Conseil de sécurité publique et du service de police.

*(Réserve foncière)*

- fins de l'interceptor nord -

Renouvellement d'une réserve, pour une période de deux ans, sur un emplacement situé au nord-ouest de la rue Lighthall et au nord-est de la rue Clark, dans la ville de Montréal.

*(Expropriations)*

- fins de métro -

a) décret d'expropriation de certains emplacements en tréfonds situés sur le côté nord de la rue Rushbrooke, entre le boulevard LaSalle et l'autoroute Bonaventure, dans la cité de Verdun, et de servitudes de limitation de poids sur ces emplacements;

b) autorisation d'une dépense de \$8 à cette fin.

a) décret d'expropriation d'un certain emplacement en tréfonds situé au nord-est du boulevard Décarie et au sud-est de la rue Jean-Talon, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement;

b) autorisation d'une dépense de \$2 à cette fin.

a) décret d'expropriation de certains emplacements en tréfonds situés au nord-est de l'avenue Lamont, entre la rue Lacroix et le boulevard des Trinitaires, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur ces emplacements;

b) autorisation d'une dépense de \$8 à cette fin.

a) décret d'expropriation d'un certain emplacement en tréfonds situé au nord-ouest de la rue Workman et au sud-ouest de la rue Rose-de-Lima, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement;

b) autorisation d'une dépense de \$26 à cette fin.

*(Acquisition d'un immeuble)*

Règlement autorisant un emprunt de \$2 300 000 pour dépenses capitales relatives à l'acquisition de certains immeubles.

**REPORTS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE**

*(Draft by-laws)*

By-law repealing By-law 21 of the Montréal Urban Community.

By-law replacing By-law 31 of the Montréal Urban Community and authorizing the Executive Committee to approve certain transfers of funds in the budgets of the Public Security Council and the Police Department.

*(Land reserve)*

- north interceptor purposes -

Renewal of a reserve, for a two-year period, on a site located north-west of Lighthall Street and north-east of Clark Street, in the City of Montréal.

*(Expropriations)*

- Métro purposes -

a) expropriation decree of certain sites in subsoil located north of Rushbrooke Street, between LaSalle Boulevard and Bonaventure Autoroute, in the City of Verdun, and of weight limit servitudes on these sites;

b) authorization for an expenditure of \$8 for this purpose.

a) expropriation decree of a certain site in subsoil located north-east of Décarie Boulevard and south-east of Jean-Talon Street, in the City of Montréal, and of a weight limit servitude of this site;

b) authorization for an expenditure of \$2 for this purpose.

a) expropriation decree of certain sites in subsoil located north-east of Lamont Avenue, between Lacroix Street and des Trinitaires Boulevard, in the City of Montréal, and of weight limit servitudes of these sites;

b) authorization for an expenditure of \$8 for this purpose.

a) expropriation decree of a certain site in subsoil located north-west of Workman Street and south-west of Rose-de-Lima Street, in the City of Montréal, and of a weight limit servitude on this site;

b) authorization for an expenditure of \$26 for this purpose.

*(Acquisition of an immovable)*

By-law authorizing a loan of \$2 300 000 for capital expenditures concerning the acquisition of certain immovables.

- 10 -

Acquisition, pour les besoins du Bureau de transport métropolitain, d'un emplacement d'une superficie d'environ 118 632 pieds carrés, avec un bâtiment y dessus érigé, comprenant les dépendances et autres constructions, et portant le numéro civique 2580 est, boulevard Saint-Joseph, dans la ville de Montréal, à certaines conditions et au prix de \$1 550 000.

Acquisition, for the Metropolitan Transit Bureau, of an area of land of about 118 632 square feet, with a building thereupon erected, including outbuildings and other constructions, and bearing civic number 2580 Saint-Joseph Boulevard East, in the City of Montréal, under certain conditions and at the price of \$1 550 000.

- 11 -

Vote d'un crédit de \$750 000 pour procéder à des réparations et rénovations auxdites bâtisses, constructions et dépendances, à des études et préparation des plans à ces fins, au premier aménagement desdits immeubles, à l'aménagement ou au réaménagement des terrains, et pour acquitter les dépenses incidentes à cette acquisition, etc. etc.

Vote of an appropriation of \$750 000 to undertake repairs and restoration of the said buildings, constructions and outbuildings, to studies and preparation of plans to this effect, to the first set-up of the said buildings, to the development or redevelopment of the areas of land, and to acquit all incidental expenditures related to this acquisition, etc. etc.

*(Approbation de projet d'actes)*

*(Approval of draft deeds)*

- 12 -

Addenda au bail intervenu entre la Communauté et Place Desjardins Inc. en date du 9 septembre 1975 en vue d'y ajouter la location d'un espace additionnel de 10 676 pieds carrés au 19e étage de la Tour de l'Est, à certaines conditions et au coût de \$9.87 le pied carré.

Addendum to the lease intervened into between the Community and Place Desjardins Inc. on September 9, 1975 in order to add the rental of an additional space of 10 676 square feet on the 19th floor of the East Tower, under certain conditions and at the cost of \$9.87 per square foot.

- 13 -

Location de Divco Limitée, à certaines conditions et pour une période de dix ans, pour le service de police, de l'édifice à être construit à l'angle du boulevard Métropolitain et l'avenue Neuville, à ville d'Anjou, d'une superficie de 11 509 pieds carrés, au prix de \$7.20 le pied carré, plus un espace de stationnement.

Rental from Divco Limitée, under certain conditions and for a ten-year period, for the Police Department, of a building to be built at the intersection of Métropolitain Boulevard and Neuville Avenue, in the Town of Anjou, of an area of 11 509 square feet, at the price of \$7.20 per square foot, plus a parking space.

- fins de métro -

- Métro purposes -

- 14 -

Bail par lequel le Canadien Pacifique Limitée consent à louer à la Communauté, aux fins de la construction de la station de métro Vendôme, un emplacement d'une superficie d'environ 47 000 pieds carrés situé au sud du boulevard de Maisonneuve, entre les avenues de Vendôme et Claremont, à certaines conditions, pour une période de deux ans à compter du 1er février 1978, et moyennant un loyer annuel de \$1.

Lease whereby the Canadian Pacific Limited agrees to rent to the Community, for the construction of Vendôme Métro station, an area of land of about 47 000 square feet located south of de Maisonneuve Boulevard, between de Vendôme and Claremont Avenues, under certain conditions, for a two-year period beginning February 1st, 1978, and on the basis of an annual rent of \$1.

- 15 -

Acquisition de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada d'une partie des lots 132-9, 132-10 et 132-11 du cadastre officiel du Village de Côte-des-Neiges, ainsi que de certains emplacements en tréfonds et de servitudes de limitation de poids sur ces emplacements, à certaines conditions et au prix total de \$3 323.

Acquisition from Sa Majesté la Reine du Chef du Canada of part of lots 132-9, 132-10 and 132-11 of the official cadastre of the Village of Côte-des-Neiges, as well as certain sites in subsoil and weight limit servitudes on these sites, under certain conditions and at the total price of \$3 323.

- 16 -

Acquisition de L'Institution Catholique des sourds-muets de la Province de Québec d'un emplacement situé au nord-ouest de la rue de Castelnau et au nord-est de la rue Mile-End, dans la ville de Montréal, à certaines conditions et au prix de \$10 500.00, plus une somme de \$709.80 représentant les honoraires de l'évaluateur de la vendeuse.

Acquisition from L'Institution catholique des sourds-muets de la Province de Québec of a site located north-west of de Castelnau Street and north-east of Mile-End Street, in the City of Montréal, under certain conditions and at the price of \$10 500.00, plus a sum of \$709.80 representing the fees of the vendor's appraiser.

- usine d'épuration de l'Est -

- Eastern purification plant -

- 17 -

Acquisition de MM. Vasilios (Bill) Dimopoulos et Peter Alevizakis d'un emplacement situé au sud-ouest de la 101e Avenue et au nord-ouest de la rue 15-622, dans la ville de Montréal, à certaines conditions et au prix de \$850.

Acquisition from Messrs. Vasilios (Bill) Dimopoulos and Peter Alevizakis of a site located south-west of 101st Avenue and north-west of Street 15-622, in the City of Montréal, under certain conditions and at the price of \$850.

---

(MÉTRO)

- 18 -

---

(MÉTRO)

(ÉPURATION DES EAUX)

- 19 -

(WATER PURIFICATION)

ASSEMBLEE REGULIERE

tenue le MERCREDI, 15 février  
1978 à 15:00

---

## SONT PRESENTS :

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le conseiller Hanigan, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Angers, Labelle, LaRoche, Cohen, L. Leblanc, Malouf, Laporte, Luccisano, Magnan, Paris, Trottier, Beauchemin, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, Varin, Corney, Morin, Cliche, J. Roy, Faïostat, Poulin, Daviau-Bergeron, Normandin, Gardiner, Auf Der Maur, Bennett, Lapierre, Tremblay, Bourget, Lebeau et Berthelet, les maires Rivet et Ryan, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Kennedy, McDonald, Beck et Boll, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Duff, Lang et Adessky, le conseiller R. Cordner, représentant le maire de la cité de LaSalle, le maire Locke, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Dawson et Robidas, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Les conseillers Sigouin et Minier, les maires Briggs, Dephoure et Séguin ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Le conseiller Lapierre soulève une question de privilège estimant que le texte de sa dernière intervention aurait dû faire partie intégrante du procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 1977 et donne lecture d'une seconde intervention se rattachant à celle précitée; la lecture de cet exposé étant terminée, le président du Conseil déclare que le texte des interventions du conseiller Lapierre est déposé aux archives de la Communauté et ouvre la période de questions.

Advenant 15:40, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

L'article I de l'ordre du jour relatif au rapport du secrétaire général sur la désignation des membres du comité exécutif par les délégués des municipalités des secteurs du territoire de la Communauté autres que le secteur de Montréal, étant lu,

Il est

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan,

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives.  
1015

-----

Le président du Conseil félicite les maires Jean Corbeil, Donald C. MacCallum, Samuel L. Elkas, Pierre DesMarais II et Marcel Laurin, qui ont été récemment désignés membres du comité exécutif par les délégués des municipalités des secteurs du territoire de la Communauté autres que le secteur de Montréal.

-----

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: de corriger l'ordre du jour de la présente assemblée de façon à y ajouter les articles suivants :

17 a) Nomination du président du Conseil

17 b) Nomination du vice-président du Conseil

afin de se conformer à l'article 88 de la Loi de la Communauté, tel que modifiée.

-----  
L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-01-19 - rés. 78-96)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement.  
1016

-----  
L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-01-19 - rés. 78-95)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Cliche,  
Appuyé par le conseiller Tremblay,

de REMPLACER le montant de "\$500 000" apparaissant à l'article 1 dudit projet de règlement par celui de "\$50 000".

Le maire Jean Drapeau quitte le fauteuil et cède sa place au maire Sarto Desnoyers, vice-président du Conseil.

Et un débat s'engageant et ladite motion d'amendement étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit :

POUR : Les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Poulin, Daviau-Bergeron, Normandin, Gardiner, Auf Der Maur, Bennett, Lapierre, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau et Berthelet

CONTRE : le conseiller Hanigan, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Angers, Labelle, Sigouin, Cohen, Corney, L. Leblanc, Malouf, Laporte, Luccisano, Magnan, Paris, Trottier, Beauchemin, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost et Varin, les maires Rivet et Ryan, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Briggs, Dephoure, Kennedy, McDonald et Beck, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang et Adessky, le conseiller R. Cordner, représentant le maire de la cité de LaSalle, les maires Locke et Boll, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Dawson et Drapeau.

La compilation du vote donne le résultat suivant :

	<u>Montréal</u>	<u>Autres municipalités</u>	<u>Total</u>
Voix admissibles des membres présents	924	702	1626
Voix requises pour adoption $\frac{1}{2}$			813
Voix données en faveur	352	0	352
Membres présents	42	24	
Majorité requise pour adoption $\frac{1}{2}$	21	12	
Membres en faveur	16	0	

Ladite motion n'ayant pas reçu le nombre suffisant de voix en faveur, ni obtenu la majorité des membres présents, elle est alors rejetée.

L'article 1 est en conséquence agréé.

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement (les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Poulin, Daviau-Bergeron, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau et Berthelet dissidents).

-----

Le maire Sarto Desnoyers quitte le fauteuil et cède sa place au maire Jean Drapeau, président du Conseil.

-----

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-01-26 - rés. 78-130)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.

1018

-----

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-209)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1019

-----

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-210)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1020

-----

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-208)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1021

-----

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-211)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1022

-----

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-203)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et un débat s'engageant et l'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.



Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement.  
1023

-----

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en  
délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-204)

Proposé par le conseiller Hanigan,  
Appuyé par le maire MacCallum, il est

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1024

-----

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en  
délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-205)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1025

-----

L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en  
délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-202)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1026

-----

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en  
délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-213)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: de différer à une phase ultérieure de la présente assemblée l'étude de l'article 13.

-----

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-01-19 - rés. 78-94)

Proposé par le conseiller Hanigan,  
Appuyé par le maire MacCallum, il est

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1027

-----

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-01-26 - rés. 78-128)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1028

-----

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-206)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1029

-----

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-212)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire MacCallum, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1030

-----

Les articles 17 a) et 17 b) de l'ordre du jour relatifs à l'élection du président et du vice-président du Conseil étant lus, il est

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire Corbeil,

RESOLU: de désigner le maire Yves Ryan pour présider à l'élection du président et du vice-président du Conseil.

Le maire Ryan, ayant pris le fauteuil, informe l'assemblée des points suivants en vue de l'élection :

"Conformément à l'article 88 de la Loi de la Communauté, le Conseil élit un président et un vice-président, etc. . .

En vertu de l'article 46 des "Règles du Conseil", ce dernier ne peut être saisi que d'une seule motion à la fois.

En conséquence, c'est donc par voie de motion, dûment appuyée, qu'un conseiller sera mis en candidature.

Une telle motion ne peut faire l'objet d'aucun amendement, suivant la règle 45 des "Règles du Conseil", qui édicte qu'une motion d'amendement ne doit pas "être la négation pure et simple de la motion principale".

La motion ne donne lieu à aucun discours ni débat."

Il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Laurin,

RESOLU: de désigner le maire Jean Drapeau au poste de président du Conseil de la Communauté  
1031 urbaine de Montréal, pour un mandat de quatre ans à compter du 20 février 1978.

Il est

Sur la proposition du maire Laurin,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: de désigner monsieur Sarto Desnoyers, maire de la cité de Dorval, au poste de vice-  
1032 président du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, pour un mandat de quatre ans à compter du 20 février 1978.

Le maire Ryan quitte le fauteuil et cède sa place au maire Jean Drapeau, président du Conseil.

-----

Le Conseil reprend l'étude de l'article 13 de l'ordre du jour qui avait été différée à une phase antérieure de la présente assemblée.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Ryan,  
Appuyée par le délégué A. Chrétien,

RESOLU: de retourner au comité exécutif le rapport présentement devant le Conseil pour plus ample  
1033 étude.

-----

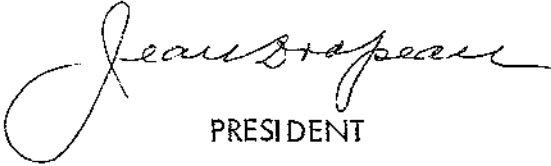
Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil :

- Bulletin no 40 du bureau de transport métropolitain - Progrès des études et des travaux (article 18 de l'ordre du jour);
- Bulletin no 17 du service d'assainissement des eaux - Progrès des études et des travaux d'épuration (article 19 de l'ordre du jour);

- Rapport de qualité d'air 1976 du service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments;
- Etat des virements autorisés par le comité exécutif au 31 janvier 1978.

-----

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées,  
l'assemblée est levée à 17:00.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL

## COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

## MONTRÉAL URBAN COMMUNITY

<p><b>ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE</b></p> <p>du</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</b></p> <p>LE MERCREDI 19 AVRIL 1978</p> <p>à 17:00</p>	<p><b>REGULAR MEETING</b></p> <p>of the</p> <p>Council of the</p> <p>MONTRÉAL URBAN COMMUNITY</p> <p>WEDNESDAY, APRIL 19, 1978</p> <p>at 17:00</p>
---	--

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le 14 avril 1978

Madame, Monsieur,

Le comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée régulière du Conseil, qui aura lieu

le mercredi 19 avril 1978  
à 17:00

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

afin de prendre connaissance et décider des  
matières indiquées à l'ordre du jour ci-après.

**DONT AVIS**
  
 Secrétaire général.
NOTICE OF MEETING

Montréal, April 14, 1978


Madam, Sir:

The Executive Committee has convened, according to law, a regular meeting of Council which will be held

Wednesday, April 19, 1978  
at 17:00

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

in order to take cognizance and to decide  
upon the matters indicated in the following  
agenda.

**TAKE NOTICE**
  
 Secretary General.
**ORDRE DU JOUR**PÉRIODE DE QUESTIONS**RAPPORTS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF**

(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)

**AGENDA**QUESTION PERIOD**REPORTS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE**

(Montréal Urban Community  
Transit Commission)

- 1 -

Approbation du règlement 19 de la Commission  
de transport autorisant un emprunt de \$11 500 000  
pour la construction d'un garage de service.

Approval of By-law 19 of the Transit Com-  
mission authorizing a loan of \$11 500 000 for the  
construction of a service garage.

- 2 -

Approbation d'un vote de crédits de \$133 000 000 pour dépenses relatives au traitement des eaux usées du territoire de la Communauté prévus au règlement 27, tel que déjà modifié par les règlements 27-1 et 27-2.

Approval of a vote for an appropriation of \$133 000 000 for capital expenditures concerning the treatment of used waters of the territory of the Community provided for under By-law 27, as already amended by By-laws 27-1 and 27-2.

*(Réserves foncières)*  
- fins de métro -

*(Land reserves)*  
- Métro purposes -

- 3 -

Renouvellement de réserves, pour une période de deux ans, sur certains emplacements situés:

Renewal of reserves, for a two-year period, on certain sites located:

a) à l'angle sud-est des chemins Stratford et Holmdale, dans la ville de Hampstead;

a) at the south-east intersection of Stratford and Holmdale Roads, in the Town of Hampstead;

b) au sud-est de la rue Castelnau, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, dans la ville de Montréal;

b) south-east of de Castelnau Street, between Clark Street and Saint-Laurent Boulevard, in the City of Montréal;

c) au nord-est de l'avenue Cavendish et au sud-est de l'avenue Somerled, dans la ville de Montréal;

c) north-east of Cavendish Avenue and south-east of Somerled Avenue, in the City of Montréal;

d) au sud-est du boulevard Crémazie et au sud-ouest de la 13<sup>e</sup> Avenue, dans la ville de Montréal.

d) south-east of Crémazie Boulevard and south-west of 13th Avenue, in the City of Montréal.

- 4 -

Imposition d'une réserve, pour une période de deux ans, sur certains emplacements situés:

Establishment of a reserve, for a two-year period, on certain sites located:

a) à l'intersection nord-ouest des rues Poirier et Grenet, dans la ville de Saint-Laurent;

a) at the north-west intersection of Poirier and Grenet Streets, in the City of Saint Laurent;

b) au sud de la rue de Sorel, entre la route Transcanadienne et la rue Bougainville, dans la ville de Montréal.

b) south of de Sorel Street, between Trans-Canada Highway and Bougainville Street, in the City of Montréal.

- 5 -

Abandon d'une réserve sur un emplacement situé au sud-est de la rue Tassé et au nord-est de la rue Ouimet, dans la ville de Saint-Laurent.

Abandonment of a reserve on a site located south-east of Tassé Street and north-east of Ouimet Street, in the City of Saint Laurent.

*(Approbation de projets d'actes)*

*(Approval of draft deeds)*

- 6 -

Location de Divco Limitée, à certaines conditions et pour une période de dix ans, pour le service de police, de l'édifice à être construit sur la rue Hautbois, dans la cité de Saint-Léonard, d'une superficie de 11 509 pieds carrés, au prix de \$7,20 le pied carré, plus un espace de stationnement.

Rental from Divco Limitée, under certain conditions and for a ten-year period, for the Police Department, of a building to be built on Hautbois Street, in the City of Saint-Léonard, of an area of 11 509 square feet, at the cost of \$7,20 per square foot, plus a parking space.

- Renouvellement de baux pour le service d'évaluation -

- Renewal of leases for the Valuation Department -

- 7 -

Approbation d'un projet de bail par lequel la Communauté loue de Trizec Corporation Inc. un espace de bureau (bureau du commissaire) d'une superficie de 12 187 pieds carrés situé dans l'édifice portant le numéro 360 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, à certaines conditions et au coût de \$8,75 le pied carré.

Approval of a draft lease whereby the Community rents from Trizec Corporation Inc. office space (Office of the Commissioner) of an area of 12 187 square feet located in the building bearing number 360 Saint-Jacques Street West, Montréal, under certain conditions and at the cost of \$8.75 per square foot.

- 8 -

Approbation d'un projet de bail par lequel la Communauté loue de Mario Barone Inc. un espace de bureau (région est) d'une superficie de 6 500 pieds carrés situés dans l'édifice portant le numéro 5960 est, rue Jean-Talon, Saint-Léonard, à certaines conditions et au coût de \$6.50 le pied carré.

Approval of a draft lease whereby the Community rents from Mario Barone Inc. office space (eastern region) of an area of 6 500 square feet located in the building bearing number 5960 Jean-Talon Street East, Saint-Léonard, under certain conditions and at the cost of \$6.50 per square foot.

Approbation d'un projet de bail par lequel la Communauté loue de Century Plaza Ltd. un espace de bureau (région nord) d'une superficie de 6 333 pieds carrés situés dans l'édifice portant le numéro 110 ouest, boulevard Crémazie, Montréal, à certaines conditions et au coût de \$6.15 le pied carré.

Approval of a draft lease whereby the Community rents from Century Plaza Ltd. office space (northern region) of an area of 6 333 square feet located in the building bearing number 110 Crémazie Boulevard West, Montréal, under certain conditions and at the cost of \$6.15 per square foot.

- 10 -

Approbation d'un projet de bail par lequel la Communauté loue de J. René Fournelle & Al. un espace de bureau (région centre-ouest) d'une superficie de 6 020 pieds carrés situé dans l'édifice portant le numéro 3333, boulevard Cavendish, Montréal, à certaines conditions et au coût de \$6.00 le pied carré.

Approval of a draft lease whereby the Community rents from J. René Fournelle & Al. office space (central west region) of an area of 6 020 square feet located in the building bearing number 3333 Cavendish Boulevard, Montréal, under certain conditions and at the cost of \$6.00 per square foot.

- 11 -

Approbation d'un projet de bail par lequel la Communauté loue de Eumac Holdings Ltd. un espace de bureau (région centre) d'une superficie de 6 000 pieds carrés situé dans l'édifice sis à l'intersection du boulevard Dorchester est et de la rue Amherst, Montréal, à certaines conditions et au coût de \$6.75 le pied carré.

Approval of a draft lease whereby the Community rents from Eumac Holdings Ltd. office space (central region) of an area of 6 000 square feet located in the building situated at the intersection of Dorchester Boulevard East and Amherst Street, Montréal, under certain conditions and at the cost of \$6.75 per square foot.

- fins de métro -

- Métro purposes -

- 12 -

Acquisition de MM. Sam Baker et Solly Mayoff d'un emplacement situé au nord-est de l'avenue Northcliffe et au nord-ouest du boulevard de Maisonneuve, dans la ville de Montréal, avec bâtisse y dessus érigée portant les numéros civiques 2001 à 2007, avenue Northcliffe, à certaines conditions et au prix de \$142 330,00, plus des sommes de \$1 973,00 et \$5 146,60 représentant respectivement les honoraires de l'avocat et de l'évaluateur des vendeurs.

Acquisition from Messrs. Sam Baker and Solly Mayoff of a site located north-east of Northcliffe Avenue and north-west of de Maisonneuve Boulevard in the City of Montréal, with building thereupon erected and bearing civic numbers 2001 to 2007 Northcliffe Avenue, under certain conditions and at the price of \$142 330,00, plus sums of \$1 973,00 and \$5 146,60 representing respectively the fees of the vendors' lawyer and appraiser.

- 13 -

Acquisition de M. Jack Beraznik d'un emplacement situé au sud-est de l'avenue Dornal et au nord-est de l'avenue Westbury, dans la ville de Montréal, avec bâtisses y dessus érigées portant les numéros civiques 5129 et 5131, avenue Westbury, à certaines conditions et au prix de \$102 500,00, plus des sommes de \$4 525,00 et \$1 103,25 représentant respectivement les honoraires de l'évaluateur et de l'avocat du vendeur.

Acquisition from Mr. Jack Beraznik of a site located south-east of Dornal Avenue and north-east of Westbury Avenue, in the City of Montréal, with buildings thereupon erected and bearing civic numbers 5129 and 5131 Westbury Avenue, under certain conditions and at the price of \$102 500,00 plus sums of \$4 525,00 and \$1 103,25 representing respectively the fees of the vendor's appraiser and lawyer.

- 14 -

Acquisition de M. William Arnold Waugh d'un emplacement situé au nord-est de l'avenue Westbury, entre l'avenue Dornal et le chemin Queen Mary, dans la ville de Montréal, avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro civique 5117, avenue Westbury, à certaines conditions et au prix de \$30 362,20, plus une somme de \$1 634,32 représentant les honoraires de l'évaluateur du vendeur.

Acquisition from Mr. William Arnold Waugh of a site located north-east of Westbury Avenue, between Dornal Avenue and Queen Mary Road, in the City of Montréal, with building thereupon erected and bearing civic number 5117 Westbury Avenue, under certain conditions and at the price of \$30 362,20, plus a sum of \$1 634,32 representing the fees of the vendor's appraiser.

- 15 -

Acquisition de Dame Anthodesmi Sarlis d'un emplacement situé au nord-est de l'avenue Westbury, entre l'avenue Dornal et le chemin Queen Mary, dans la ville de Montréal, avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro civique 5125, avenue Westbury, à certaines conditions et au prix de \$53 401.65, plus une somme de \$2 875.17 représentant les honoraires de l'évaluateur de la vendeuse.

Acquisition from Mrs. Anthodesmi Sarlis of a site located north-east of Westbury Avenue, between Dornal Avenue and Queen Mary Road, in the City of Montréal with building thereupon erected and bearing civic number 5125 Westbury Avenue, under certain conditions and at the price \$53 401.65, plus a sum of \$2 875.17 representing the fees of the vendor's appraiser.

- 16 -

Acquisition de M. Edward Godson d'un emplacement situé au nord-est de l'avenue Westbury, entre l'avenue Dornal et le chemin Queen Mary, dans la ville de Montréal, avec bâtisses y dessus érigées portant le numéro civique 5115, avenue Westbury, à certaines conditions et au prix de \$30 897.50, plus une somme de \$1 544.88 représentant les honoraires de l'évaluateur du vendeur.

Acquisition from Mr. Edward Godson of a site located north-east of Westbury Avenue, between Dornal Avenue and Queen Mary Road, in the City of Montréal with buildings thereupon erected and bearing civic number 5115 Westbury Avenue, under certain conditions and at the price of \$30 897.50, plus a sum of \$1 544.88 representing the fees of the vendor's appraiser.

- fins de l'usine d'épuration -

- sewage treatment plant purposes -

- 17 -

Acquisition de M. Michael Barhacs d'un emplacement situé au sud-ouest de la 101e Avenue et au sud-est de la rue 15-492, dans la ville de Montréal, à certaines conditions et au prix de \$849.40.

Acquisition from Mr. Michael Barhacs of a site located south-west of 101st Avenue and south-east of Street 15-492, in the City of Montréal, under certain conditions and at the price of \$849.40.

*(Abrogation d'une résolution du Conseil)**(Abrogation of a resolution of Council)*

- 18 -

Abrogation d'une résolution du Conseil en date du 17 décembre 1975 décrétant l'acquisition, pour fins de métro, d'un emplacement situé du côté nord-ouest du chemin Bois-Franc, vers le sud-ouest du prolongement de la rue de la Sorbonne, dans la ville de Saint-Laurent.

Abrogation of a resolution of Council dated December 17, 1975 decreeing the acquisition, for Métro purposes, of a site located on the north-west side of Bois-Franc Road, south-westwards of the extension of de la Sorbonne Street, in the City of Saint Laurent.

- 19 -

**(MÉTRO)****(MÉTRO)**

- 20 -

**(ÉPURATION DES EAUX)****(WATER PURIFICATION)**



ASSEMBLEE REGULIERE

tenu le MERCREDI, 19 avril  
1978 à 17:00

---

## SONT PRESENTS :

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le conseiller Hanigan, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Angers, Labelle, Sigouin, Snyder, Gagnon, Corney, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, Luccisano, Lussier, Magnan, Moses, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Poulin, Daviau-Bergeron, Normandin, Kéroack, Gardiner, Keaton, Bennett, Lapierre, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau et Berthelet, les maires Benoit, Rivet et Ryan, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Briggs, Dephore, McDonald, Beck et Boll, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Duff, Lang, Adessky, Raymond et Ouellette, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Dawson et Robidas, ainsi que le secrétaire général.

Le maire Kennedy, les conseillers Cohen et Auf Der Maur, les maires Descary et Séguin ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 17:30, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

ORDRE DU JOUR

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-03-02 - rés. 78-295)

Proposé par le maire MacCallum,  
Appuyé par le conseiller Hanigan,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU : en conséquence.  
1034

-----

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-480)

Proposé par le maire MacCallum,  
Appuyé par le conseiller Hanigan,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU : en conséquence.  
1035

-----

L'article 3 a) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-03-30 - rés. 78-398)

Proposé par le maire MacCallum,  
Appuyé par le conseiller Hanigan,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU : en conséquence.  
1036

-----

L'article 3 b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-03-30 - rés. 78-399)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1037

-----

L'article 3 c) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-03-30 - rés. 78-401)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1038

-----

L'article 3 d) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-03-30 - rés. 78-400)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1039

-----

L'article 4 a) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-473)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1040

-----

L'article 4 b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-474)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1041

-----

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-02-09 - rés. 78-207)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1042

-----

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-482)

Proposé par le maire MacCallum,  
Appuyé par le conseiller Hanigan,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller J. Roy,  
Appuyée par le conseiller Cliche,

RESOLU : de différer à une phase ultérieure de la présente assemblée l'étude de l'article 6.

-----

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-468)

Proposé par le maire MacCallum,  
Appuyé par le conseiller Hanigan,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Hanigan,  
Appuyé par le maire MacCallum,

De MODIFIER le projet de bail joint au rapport présentement devant le Conseil comme suit :

- 1- en changeant, à la page 1, dans la comparution, le nom du bailleur par celui de "TRIZEC EQUITIES LIMITED";
- 2- en ajoutant, à la page 7, après les mots "ou les fins de semaine" apparaissant au sous-paragraphe 1<sup>o</sup> du paragraphe 10, les mots suivant : "suivant les règlements de l'Edifice.";
- 3- en retranchant, à la page 8, les sous-paragraphe 8<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup> du paragraphe 10;
- 4- en retranchant, à la page 9, les sous-paragraphe c), d) et e) du paragraphe 11.

Ladite motion d'amendement étant mise aux voix, elle est adoptée.

Et un débat s'engageant et la motion principale de MM. MacCallum et Hanigan à l'effet d'adopter ledit rapport du comité exécutif, tel que modifié, étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU : en conséquence.  
1043

-----

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-469)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1044

-----

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-470)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1045

-----

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-471)

Sur la proposition du maire MacCallum, Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1046

-----

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-472)

Sur la proposition du maire MacCallum, Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1047

-----

L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-477)

Sur la proposition du maire MacCallum, Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1048

-----

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-475)

Sur la proposition du maire MacCallum, Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1049

-----

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-476)

Sur la proposition du maire MacCallum, Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1050

-----

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-478)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1051

-----

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-479)

Proposé par le maire MacCallum,  
Appuyé par le conseiller Hanigan,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU : en conséquence.  
1052

-----

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-13 - rés. 78-481)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1053

-----

L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-01-26 - rés. 78-129)

Sur la proposition du maire MacCallum,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU : d'adopter ledit rapport.  
1054

-----

Le Conseil reprend l'étude de l'article 6 de l'ordre du jour  
qui avait été différée à une phase antérieure de la présente assemblée.

Et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller J. Roy,  
Appuyé par le conseiller Cliche,

De retourner au comité exécutif le rapport présentement devant le Conseil pour plus ample étude.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit :

POUR : les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Faïostat, Poulin, Daviau-Bergeron, Normandin, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Berthelet et le maire Raymond.

CONTRE : le conseiller Hanigan, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Angers, Labelle, Sigouin, Snyder, Cohen, Gagnon, Corney, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, Luccisano, Lussier, Magnan, Moses, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Auf Der Maur, Keaton et Lapierre, les maires Benoit, Rivet et Ryan, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Descary, Briggs, Dephoure, Kennedy, McDonald, Beck et Boll, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang, Adessky et Ouellette, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Dawson et Drapeau.

La compilation du vote donne le résultat suivant :

	<u>Montréal</u>	<u>Autres municipalités</u>	<u>Total</u>
Voix admissibles des membres présents	1144	792	1936
Voix requises pour adoption $\frac{1}{2}$			968
Voix données en faveur	330	77	407
Membres présents	52	26	
Majorité requise pour adoption $\frac{1}{2}$	26	13	
Membres en faveur	15	1	

Ladite motion n'ayant pas reçu le nombre suffisant de voix en faveur, ni obtenu la majorité des membres présents, elle est alors rejetée.

La motion principale de MM. MacCallum et Hanigan à l'effet d'adopter ledit rapport étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit :

POUR : le conseiller Hanigan, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Angers, Labelle, Sigouin, Snyder, Cohen, Gagnon, Corney, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, Luccisano, Lussier, Magnan, Moses, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Normandin, Auf Der Maur, Keaton et Lapierre, les maires Benoit, Rivet et Ryan, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Descary, Briggs, Dephoure, Kennedy, McDonald, Beck et Boll, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang, Adessky et Ouellette, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Dawson et Drapeau.

CONTRE : les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Faïostat, Poulin, Daviau-Bergeron, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Berthelet et le maire Raymond.

La compilation du vote donne le résultat suivant :

	<u>Montréal</u>	<u>Autres municipalités</u>	<u>Total</u>
Voix admissibles des membres présents	1144	792	1936
Voix requises pour adoption $\frac{1}{2}$			968
Voix données en faveur	836	715	1551
Membres présents	52	26	
Majorité requise pour adoption $\frac{1}{2}$	26	13	
Membres en faveur	38	25	

Ladite motion ayant reçu le nombre suffisant de voix en faveur et obtenu la majorité des membres présents, elle est adoptée et il est

RESOLU : en conséquence.  
1055

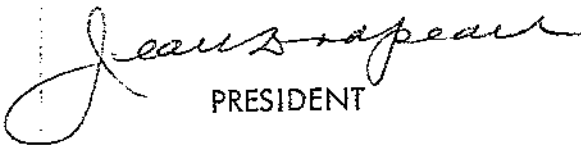
-----

Les documents suivants ont été distribués aux membres du  
Conseil :

- Rapport no 41 du bureau de transport métropolitain - Progrès des études et des travaux (article 19 de l'ordre du jour).
- Rapport no 18 du service d'assainissement des eaux - Progrès des études et des travaux d'épuration (article 20 de l'ordre du jour).
- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 31 mars 1978.

-----

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées,  
l'assemblée est levée à 19:00.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL



## COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

<p><b>ASSEMBLÉE</b></p> <p>du</p> <p>Conseil de la</p> <p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</p> <p>LE MERCREDI 21 JUIN 1978</p> <p>à 17:00</p>	<p><b>MEETING</b></p> <p>of the</p> <p>Council of the</p> <p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</p> <p>WEDNESDAY, JUNE 21, 1978</p> <p>at 17:00</p>
---	---

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le 16 juin 1978.

Madame, Monsieur,

Le comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée du Conseil, qui aura lieu

le mercredi 21 juin 1978  
à 17:00

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

afin de prendre connaissance et décider des  
matières indiquées à l'ordre du jour ci-après.

**DONT AVIS**

*Gérard Ducharme*  
Secrétaire général.

NOTICE OF MEETING

Montréal, June 16, 1978.

Madam, Sir:

The Executive Committee has convened, according to law, a meeting of Council which will be held

Wednesday, June 21, 1978  
at 17:00

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

in order to take cognizance and to decide upon the matters indicated in the following agenda.

**TAKE NOTICE**

*Gérard Ducharme*  
Secretary General.

**ORDRE DU JOUR**

PÉRIODE DE QUESTIONS

**RAPPORTS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF**

*(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)*

**AGENDA**

QUESTION PERIOD

**REPORTS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE**

*(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)*

- 1 -

Approbation de virements de crédits.

Approval of transfers of appropriations.

(Réserve foncière)  
— fins de métro —

(Land reserve)  
— Métro purposes —

- 2 -

Renouvellement d'une réserve, pour une période de deux ans, sur un certain emplacement situé au sud-est de l'avenue Ogilvy et au sud-ouest de l'avenue Bloomfield, dans la ville de Montréal.

Renewal of a reserve, for a two-year period on a certain site located south-east of Ogilvy Avenue and south-west of Bloomfield Avenue, in Montréal.

(Expropriations)  
— intercepteur nord —

(Expropriations)  
— north interceptor —

- 3 -

a) décret d'expropriation de 21 emplacements en tréfonds situés à l'ouest du boulevard Saint-Jean, dans les villes de Pierrefonds et de Dollard-des-Ormeaux, et de servitudes de limitation de poids sur ces emplacements;

a) expropriation decree of 21 sites on subsoil located west of Saint-Jean Boulevard, in Pierrefonds and Dollard-des-Ormeaux, and of weight limit servitudes on these sites;

b) autorisation d'une dépense de \$42 à cette fin.

b) authorization for an expenditure of \$42 for this purpose.

- 4 -

a) décret d'expropriation d'un emplacement situé à l'ouest du boulevard Saint-Jean, dans la ville de Dollard-des-Ormeaux;

a) expropriation decree of a site located west of Saint-Jean Boulevard, in Dollard-des-Ormeaux;

b) autorisation d'une dépense de \$1 980 à cette fin.

b) authorization for an expenditure of \$1 980 for this purpose.

(Acquisition d'immeubles)

(Acquisition of immovables)

- 5 -

Règlement autorisant un emprunt de \$2 300 000 pour dépenses capitales relatives à l'acquisition de certains immeubles et abrogeant le règlement no 40.

By-law authorizing a loan of \$2 300 000 for capital expenditures concerning the acquisition of certain immovables and abrogating By-law no. 40.

- 6 -

a) Acquisition, pour les besoins du Bureau de transport métropolitain, de deux emplacements d'une superficie d'environ 118 632 pieds carrés, avec un bâtiment y dessus érigé, comprenant les dépendances et autres constructions, et portant le numéro civique 2580, boulevard Saint-Joseph est, dans la ville de Montréal, à certaines conditions et au prix de \$1 550 000;

a) Acquisition, for the Metropolitan Transit Bureau, of two areas of land of about 118 632 square feet, with a building thereupon erected including dependencies and other structures, and bearing civic number 2580 Saint-Joseph Boulevard East, in Montreal, under certain conditions and at the price of \$1 550 000;

b) abrogation de la résolution du Conseil no 1024 en date du 15 février 1978 aux mêmes fins.

b) abrogation of the resolution no. 1024 of Council dated February 15, 1978 for the same purposes.

- 7 -

a) Vote d'un crédit de \$750 000 pour procéder à des réparations et rénovations auxdites bâtisses, constructions et dépendances, à des études et préparation des plans à ces fins, au premier aménagement desdits immeubles, à l'aménagement ou au réaménagement desdits immeubles, et pour acquitter les dépenses incidentes à cette acquisition, etc.

a) Vote of an appropriation of \$750 000 to proceed with repairs and restoration of the said buildings, structures and dependencies, studies and preparation of plans to this effect to the first set-up of the said immovables, to the development or redevelopment of the said immovables, and to acquit all incidental expenditures related to this acquisition, etc.

b) abrogation de la résolution du Conseil no 1025 en date du 15 février 1978 aux mêmes fins.

b) abrogation of the resolution no. 1025 of Council dated February 15, 1978 for the same purposes.

(Approbation de projets d'actes)  
— fins de métro —

(Approval of draft deeds)  
— Métro purposes —

- 8 -

Acquisition de Dame Veronica Emily Morris d'un emplacement en tréfonds situé au nord-ouest de la rue Fulton et au sud-ouest de l'avenue Victoria, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Mrs. Veronica Emily Morris of a site in subsoil located north-west of Fulton Street and south-west of Victoria Avenue, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

- 9 -

Acquisition de M. Francesco Mazzarelli d'un emplacement en tréfonds situé au sud de la rue d'Arcy McGee et à l'est de la rue Laurendeau, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.

Acquisition from Mr. Francesco Mazzarelli of a site in subsoil located south of d'Arcy McGee Street and east of Laurendeau Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4.

- 10 -

Acquisition de Dame Rolande Lafontaine d'un emplacement en tréfonds situé au sud de la rue d'Arcy McGee et à l'est de la rue Laurendeau, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.

Acquisition from Mrs. Rolande Lafontaine of a site in subsoil located south of d'Arcy McGee Street and east of Laurendeau Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4.

- 11 -

Acquisition de M. Giuseppe Dimauro d'un emplacement en tréfonds situé à l'est de la rue Laurendeau et au sud de la rue d'Arcy McGee, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.

Acquisition from Mr. Giuseppe Dimauro of a site in subsoil located east of Laurendeau Street and south of d'Arcy McGee Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4.

- 12 -

Acquisition de Dame Marguerite Ireland d'un emplacement en tréfonds situé à l'est de la rue Laurendeau et au sud de la rue d'Arcy McGee, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Mrs. Marguerite Ireland of a site in subsoil located east of Laurendeau Street and south of d'Arcy McGee Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

- 13 -

Acquisition de M. Rosaire Gagnon d'un emplacement en tréfonds situé à l'ouest de la rue Laurendeau et au nord de la rue Allard, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Mr. Rosaire Gagnon of a site in subsoil located west of Laurendeau Street and north of Allard Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

- 14 -

Acquisition de Mlle Myrtle Steine d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Fulton et au nord-est de la rue Lemieux, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Miss Myrtle Steine of a site in subsoil located south-east of Fulton Street and north-east of Lemieux Street, in Montréal and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

- 15 -

Acquisition de Dame Sylvia Hahamovitch d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Fulton et au nord-est de la rue Lemieux, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Mrs. Sylvia Hahamovitch of a site in subsoil located south-east of Fulton Street and north-east of Lemieux Street, in Montréal and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

- 16 -

Acquisition de Dames Minnie Cohen et Mildred Scherzer d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Fulton et au nord-est de la rue Lemieux, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Mrs. Minnie Cohen and Mrs. Mildred Scherzer of a site in subsoil located south-east of Fulton Street and north-east of Lemieux Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

- 17 -

Acquisition de Dame Mary (alias Masha) Musicant d'un emplacement en tréfonds situé au nord-ouest de la rue Fulton et au sud-ouest de l'avenue Victoria, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

Acquisition from Mrs. Mary (alias Masha) Musicant of a site in subsoil located north-west of Fulton Street and south-west of Victoria Avenue, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

*Acquisition de Vachon Inc.*

a) d'un emplacement situé au nord-est du boulevard de l'Assomption et au sud-est de la rue Chauveau, dans la ville de Montréal, à certaines conditions et au prix de \$29 998,00, plus des sommes de \$2 225,00 et \$864,60 représentant respectivement les honoraires de l'évaluateur et de l'avocat de la venderesse;

b) d'un emplacement en tréfonds situé au nord-est du boulevard de l'Assomption et au sud-est de la rue Chauveau, dans la ville de Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.

— *Renouvellement d'un bail pour le service d'évaluation* —

*Acquisition from Vachon Inc.*

a) of a site located north-east of de l'Assomption Boulevard and south-east of Chauveau Street, in Montréal, under certain conditions and at the price of \$29 998,00, plus sums of \$2 225,00 and \$864,60 representing respectively the fees of the vendor's appraiser and lawyer;

b) of a site in subsoil located north-east of de l'Assomption Boulevard and south-east of Chauveau Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.

— *Renewal of a lease for the Valuation Department* —

Approbation d'un projet de bail par lequel la Communauté loue de Progressive Holdings Inc. un espace de bureau (région ouest) d'une superficie de 7 500 pieds carrés situé dans l'édifice portant le numéro 189, boulevard Hymus, Pointe-Claire, à certaines conditions et au coût de \$6,75 le pied carré.

Approval of a draft lease whereby the Community rents from Progressive Holdings Inc. office space (western region) of an area of 7 500 square feet located in the building bearing number 189 Hymus Boulevard, Pointe-Claire, under certain conditions and at the cost of \$6.75 per square foot.

*(Rapport financier de la Communauté)*

*(Financial report of the Community)*

Rapport des vérificateurs sur les états financiers de la Communauté pour l'année 1977.

Report of the auditors on the financial statements of the Community for the year 1977.

(MÉTRO)

(MÉTRO)

(ÉPURATION DES EAUX)

(WATER PURIFICATION)

tenue le MERCREDI, 21 juin  
1978 à 17:00

SONT PRESENTS :

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le conseiller Hanigan, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Angers, Cohen, Sigouin, LaRoche, Snyder, Gagnon, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, J.C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Magnan, Paris, Trottier, Chevalier, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Corney, Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Daviau-Bergeron, Gardiner, Normandin, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Berthelet, Poulin, Auf Der Maur et Lapiere, le maire Rivet, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Descary, Dephore, McDonald, Beck et Boll, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang, Adessky, Raymond et Ouellette, le conseiller G. O'Reilly, représentant le maire de la cité de Verdun, le maire Robidas, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

-----  
Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 17:20, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----  
ORDRE DU JOUR

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-784)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1056

-----  
L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-04-27 - rés. 78-555)

Sur la proposition du conseiller Hanigan,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: de retourner au comité exécutif le rapport présentement devant le Conseil pour plus  
1057 ample étude.

-----  
L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-785-1)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1058

-----

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-785)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1059

-----

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-01 - rés. 78-722)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement.  
1060

-----

L'article 6 a) et b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-01 - rés. 78-723)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1061

-----

L'article 7 a) et b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-01 - rés. 78-724)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1062

-----

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: de réunir pour étude les articles 8 à 17 inclusivement de l'ordre du jour.

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-786)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1063

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-787)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1064

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-788)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1065

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-789)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1066

L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-790)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1067

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-791)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1068

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-792)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1069

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-793)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1070

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-794)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1071

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-795)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1072

-----  
L'article 18 a) et b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-06-15 - rés. 78-796)

Proposé par le maire DesMarais II,  
Appuyé par le conseiller Hanigan, il est

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1073

-----



L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-05-18 - rés. 78-645)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1074

-----

L'article 20 de l'ordre du jour étant lu, il est

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Hanigan, il est

RESOLU: de déposer le rapport des vérificateurs sur les états financiers de la Communauté pour  
1075 l'année 1977 aux archives.

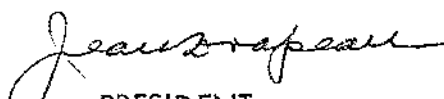
-----

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil :

- Rapport no 42 du bureau de transport métropolitain - Progrès des études et des travaux (article 21 de l'ordre du jour).
- Rapport no 19 du service d'assainissement des eaux - Progrès des études et des travaux d'épuration (article 22 de l'ordre du jour).
- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 31 mai 1978.
- Etats financiers de la Communauté pour l'année 1977.

-----

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées,  
l'assemblée est levée à 17:30.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL



**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

<p><b>ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE</b></p> <p>du</p> <p>Conseil de la</p> <p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</p> <p><b>LE LUNDI 31 JUILLET 1978</b></p> <p><b>à 17:00</b></p>	<p><b>SPECIAL MEETING</b></p> <p>of the</p> <p>Council of the</p> <p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</p> <p><b>MONDAY, JULY 31, 1978</b></p> <p><b>at 17:00</b></p>
--	--

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le 26 juillet 1978.

Madame, Monsieur,

À la demande du président du Conseil, une assemblée extraordinaire du Conseil est par la présente convoquée et aura lieu

le lundi 31 juillet 1978  
à 17:00

en la salle du Conseil à  
l'Hôtel de ville de Montréal

afin de prendre connaissance et décider des matières ci-après indiquées, et ce conformément à l'article 47 de la Loi de la Communauté:

PÉRIODE DE QUESTIONS

**NOTICE OF MEETING**

Montréal, July 26, 1978.

Madam, Sir:

At the request of the Chairman of the Council, a special meeting is hereby convened and will be held

Monday, July 31, 1978  
at 17:00

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

in order to take cognizance and to decide upon the following matters, and this, according to Section 47 of the Community's Act:

QUESTION PERIOD

- 1 -

Nomination du président du comité exécutif.

Appointment of the Chairman of the Executive Committee.


- 2 -

Nomination du vice-président du comité exécutif.

Appointment of the Vice-Chairman of the Executive Committee.

**DONT AVIS**

**TAKE NOTICE**

  
 Secrétaire général. — Secretary General.



ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

tenue le LUNDI, 31 juillet  
1978 à 17:00

---

## SONT PRESENTS :

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins, Roussille et Angers, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, DesMarais II, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Labelle, Sigouin, R. Desjardins, Snyder, Cohen, Gagnon, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, J.C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Magnan, Moses, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Comey, Morin, Cliche, J. Roy, Faïnstat, Normandin, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Poulin, Auf Der Maur et Keaon, les maires Rivet et Ryan, M. R. Marchand, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, les maires Descary, Kennedy, Briggs, Dephoure, McDonald et Beck, le conseiller J.M. Vauclair, représentant le maire de la ville de Roxboro, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Patry, Duff, Lang, Adessky, Raymond, Locke, Ouellette, Dawson et Robidas, ainsi que le secrétaire général.

Le conseiller M. Lapierre a également assisté à la présente assemblée à une phase ultérieure.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 17:15, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

Le président du Conseil invite M. Lucien Caron, maire de la cité de Verdun et membre de l'Assemblée nationale du Québec, à prendre place sur le parquet de la salle du Conseil en tant que visiteur de marque, étant donné qu'à cause de ses nombreuses occupations, la cité de Verdun a délégué un autre membre de son Conseil pour siéger aux assemblées du Conseil de la Communauté.

-----

ORDRE DU JOUR

L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la nomination du président du comité exécutif étant lu,

Proposé par le maire Corbeil,  
Appuyé par le maire MacCallum,

Que le maire Pierre DesMarais II soit nommé au poste de président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette motion est accompagnée du consentement écrit du candidat.

Et un débat s'engageant, les conseillers Cliche, J. Roy, Morin, Faïnstat, Gardiner, Bennett, Bourget et Tremblay demandent que le vote soit enregistré sur cette motion. Ladite motion étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit :

POUR : les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins, Roussille et Angers, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, DesMarais II, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Labelle, Sigouin, R. Desjardins, Snyder, Cohen, Gagnon, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, J.C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Magnan, Moses, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Corney et Lapiere, les maires Rivet et Ryan, M. R. Marchand, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, les maires Descary, Kennedy, Briggs, Dephoure, McDonald et Beck, le conseiller J.M. Vauclair, représentant le maire de la ville de Roxboro, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Patry, Duff, Lang, Adessky, Raymond, Locke, Ouellette, Dawson et Drapeau.

CONTRE : les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Normandin, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Poulin, Auf Der Maur et Keaton.

La compilation du vote donne le résultat suivant :

	<u>Montréal</u>	<u>Autres municipalités</u>	<u>Total</u>
Voix admissibles des membres présents	969	644	1613
Voix requises pour adoption $\frac{1}{2}$			807
Voix données en faveur	684	644	1328
Membres présents	51	26	
Majorité requise pour adoption $\frac{1}{2}$	26	13	
Membres en faveur	36	26	

Ladite motion ayant reçu le nombre suffisant de voix en faveur et obtenu la majorité des membres présents, elle est adoptée et il est

RESOLU:  
1076

en conséquence.

-----

Le nouveau président du comité exécutif rend un hommage particulier à ses deux prédécesseurs, MM. Lawrence Hanigan et Lucien Saulnier et remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui ont témoignée en le nommant à ce poste. M. DesMarais II assure ensuite les membres du Conseil qu'il entend consacrer toutes ses énergies à l'exécution du mandat qui lui a été confié.

-----

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président du comité exécutif étant lu,

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le conseiller Lorange,

Que le conseiller Gérard Niding soit nommé au poste de vice-président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette motion est accompagnée du consentement écrit du candidat.

Et un débat s'engageant, les conseillers Cliche, J. Roy, Morin, Faïnstat, Gardiner, Bennett, Bourget et Tremblay demandent que le vote soit enregistré sur cette motion. Ladite motion étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit :

**POUR :** les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins, Roussille et Angers, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, DesMarais II, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Labelle, Sigouin, R. Desjardins, Snyder, Cohen, Gagnon, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, J. C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Magnan, Moses, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Corney, Auf Der Maur, Keaton et Lapierre, les maires Rivet et Ryan, M. R. Marchand, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, les maires Descary, Kennedy, Briggs, Dephore, McDonald et Beck, le conseiller J.M. Vauclair, représentant le maire de la ville de Roxboro, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Patry, Duff, Lang, Adessky, Raymond, Locke, Ouellette, Dawson et Drapeau.

**CONTRE :** les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Faïnstat, Normandin, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau et Poulin.

La compilation du vote donne le résultat suivant :

	<u>Montréal</u>	<u>Autres municipalités</u>	<u>Total</u>
Voix admissibles des membres présents	969	644	1613
Voix requises pour adoption $\frac{1}{2}$			807
Voix données en faveur	722	644	1366
Membres présents	51	26	
Majorité requise pour adoption $\frac{1}{2}$	26	13	
Membres en faveur	38	26	

Ladite motion ayant reçu le nombre suffisant de voix en faveur et obtenu la majorité des membres présents, elle est adoptée et il est

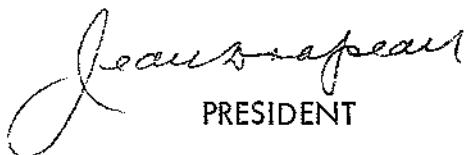
RESOLU: en conséquence.  
1077

-----

Le nouveau vice-président du comité exécutif remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui ont témoignée en le nommant à ce poste.

-----

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 18:05.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL





<b>ASSEMBLÉE</b> du Conseil de la COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL  LE MERCREDI 16 AOÛT 1978 à 17:00	<b>MEETING</b> of the Council of the COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL  WEDNESDAY, AUGUST 16, 1978 at 17:00
--	--

AVIS DE CONVOCATIONNOTICE OF MEETING

Montréal, le 11 août 1978.

Montréal, August 11, 1978.

Madame, Monsieur

Madam, Sir:

La comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée du Conseil, qui aura lieu

The Executive Committee has convened, according to law, a meeting of Council which will be held

le mercredi 16 août 1978  
à 17:00

Wednesday, August 16, 1978  
at 17:00

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

afin de prendre connaissance et décider des  
matières indiquées à l'ordre du jour ci-après.

in order to take cognizance and to decide  
upon the matters indicated in the following  
agenda.

**DONT AVIS****TAKE NOTICE**

*Gérard Ducharme*  
Secrétaire général. — Secretary General.

**ORDRE DU JOUR****AGENDA**PÉRIODE DE QUESTIONSQUESTION PERIOD**RAPPORTS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF****REPORTS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE**

(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)

(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)

- 1 -  
Approbation du règlement 13-1 de la Commission de transport modifiant son règlement 13 et diminuant à \$10 800 000 l'emprunt autorisé pour l'achat d'autobus.

- 1 -  
Approval of By-law 13-1 of the Transit Commission amending its By-law 13 and decreasing to \$10 800 000 the amount of the loan authorized for the purchase of buses.

(Réserves foncières)  
— fins de métro —

(Land reserves)  
— Métro purposes —

- 2 -  
Renouvellement de réserves, pour une période de deux ans, sur certains emplacements situés:

- 2 -  
Renewal of reserves, for a two-year period, on certain sites located:

a) au sud-est du chemin de la Côte Saint-Luc et au sud-ouest de l'avenue Wilson, dans Montréal;

a) south-east of de la Côte Saint-Luc Road and south-west of Wilson Avenue, in Montréal;

b) au nord-ouest de l'avenue Beaumont, entre le boulevard de l'Acadie et la rue Birnam, dans Montréal;

b) north-west of Beaumont Avenue, between de l'Acadie Boulevard and Birnam Street, in Montréal;

c) au nord du chemin de la Côte Vertu et à l'est de la rue Gohier, dans Saint-Laurent.

c) north of Côte Vertu Road and east of Gohier Street, in Saint-Laurent.

- 3 -  
Imposition de réserves, pour une période de deux ans, sur certains emplacements situés:

- 3 -  
Establishment of reserves, for a two-year period, on certain sites located:

a) à l'angle nord-ouest des avenues Ogilvy et d'Outremont, dans Montréal;

a) at the north-west intersection of Ogilvy and d'Outremont Avenues, in Montréal;

b) à l'est du boulevard Saint-Michel, au sud de la rue Villeray, dans Montréal;

b) east of Saint-Michel Boulevard, south of Villeray Street, in Montréal;

c) au sud de la rue Jean-Talon, à l'ouest de l'avenue Louis-Hébert, dans Montréal;

c) south of Jean-Talon Street, west of Louis-Hébert Avenue, in Montréal;

d) à l'angle nord-est des rues Jean-Talon et d'Iberville, dans Montréal.

d) at the north-east intersection of Jean-Talon and d'Iberville Streets, in Montréal;

- 4 -

Abandon de réserves sur certains emplacements situés:

- a) au sud-est de l'avenue Ogilvy et au sud-ouest de l'avenue Bloomfield, dans Montréal;
- b) au sud-est de la rue Jean-Talon et au nord-est de la rue d'Iberville, dans Montréal;
- c) au nord-ouest de la rue Jean-Talon et au nord-est de la rue de Normanville, dans Montréal;
- d) au sud-est de la rue Jean-Talon et au nord-est de la rue de Normanville, dans Montréal;
- e) au nord-ouest de la rue Jean-Talon et au sud-ouest de la rue d'Iberville, dans Montréal.

(Expropriations)  
— intercepteur nord —

Abandonment of reserves on certain sites located:

- a) south-east of Ogilvy Avenue and south-west of Bloomfield Avenue, in Montréal;
- b) south-east of Jean-Talon Street and north-east of d'Iberville Street, in Montréal;
- c) north-west of Jean-Talon Street and north-east of de Normanville Street, in Montréal;
- d) south-east of Jean-Talon Street and north-east of de Normanville Street, in Montréal;
- e) north-west of Jean-Talon Street and south-west of d'Iberville Street, in Montréal.

(Expropriations)  
— north interceptor —

- 5 -

a) décret d'expropriation d'une servitude de non construction sur quatre emplacements situés dans Pierrefonds et formés d'une partie des lots 165-2-1, 166-2, 166-3, 166, 167, 167-1 et 169 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Geneviève;

b) autorisation d'une dépense de \$4 à cette fin.

— fins de métro —

a) expropriation decree of a non-construction servitude on four sites located in Pierrefonds and formed of a part of lots 165-2-1, 166-2, 166-3, 166, 167, 167-1 and 169 of the official cadastre of the Paroisse de Sainte-Geneviève;

b) authorization for an expenditure of \$4 for this purpose.

— Métro purposes —

- 6 -

a) décret d'expropriation de 7 emplacements en tréfonds situés à l'ouest de l'avenue Northcliffe, au nord et au sud de la rue Brillon, dans Montréal, et de servitudes de limitation de poids sur ces emplacements;

b) autorisation d'une dépense de \$14 à cette fin.

a) expropriation decree of 7 sites in subsoil located west of Northcliffe Avenue, north and south of Brillon Street, in Montréal, and of weight limit servitudes on these sites;

b) authorization for an expenditure of \$14 for this purpose.

- 7 -

a) décret d'expropriation d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est du boulevard de Maisonneuve et au nord-est du boulevard Décarie, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement;

b) autorisation d'une dépense de \$3 400 à cette fin.

a) expropriation decree of a site in subsoil located south-east of de Maisonneuve Boulevard and north-east of Décarie Boulevard, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site;

b) authorization for an expenditure of \$3 400 for this purpose.

- 8 -

a) décret d'expropriation d'une servitude temporaire et d'un emplacement situés au sud-est de la rue Paré et au nord-est du boulevard Décarie, dans Montréal;

b) autorisation d'une dépense de \$12 411 à ces fins.

a) expropriation decree of a temporary servitude and of a site located south-east of Paré Street and north-east of Décarie Boulevard, in Montréal;

b) authorization for an expenditure of \$12 411 for these purposes.

- 9 -

a) décret d'expropriation d'une servitude temporaire, pour une période d'environ deux ans, sur un emplacement situé au sud-est de l'avenue Dornal et au nord-est de l'avenue Westbury, dans Montréal;

b) autorisation d'une dépense annuelle de \$240 à cette fin.

a) expropriation decree of a temporary servitude, for a period of two years approximately, on a site located south-east of Dornal Avenue and north-east of Westbury Avenue, in Montréal;

b) authorization for an annual expenditure of \$240 for this purpose.

- 10 -

a) décret d'expropriation d'une servitude temporaire, pour une période d'environ deux ans, sur un emplacement situé au nord-ouest du chemin Queen Mary et au nord-est de l'avenue Westbury, dans Montréal;

b) autorisation d'une dépense annuelle de \$518,88 à cette fin.

a) expropriation decree of a temporary servitude, for a period of two years approximately, on a site located north-west of Queen Mary Road and north-east of Westbury Avenue, in Montréal;

b) authorization for an annual expenditure of \$518.88 for this purpose.

(Approbation d'un projet d'acte)  
— fins de métro —

Acquisition de Francana Real Estate Limited d'un emplacement situé au sud-ouest de l'avenue Galt et au nord-ouest de la rue Wellington, dans Verdun, avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro civique 4207, rue Wellington, à certaines conditions et au prix de \$290 000,00, plus des sommes de \$3 695,50 et \$7 400,00 représentant respectivement les honoraires de l'avocat et de l'évaluateur de la venderesse.

(MÉTRO)

(Approval of a draft deed)  
— Métro purposes —

Acquisition from Francana Real Estate Limited of a site located south-west of Galt Avenue and north-west of Wellington Street, in Verdun, with building thereupon erected bearing civic number 4207 Wellington Street, under certain conditions and at the price of \$290 000.00, plus sums of \$3 695.50 and \$7 400.00 representing respectively the fees of the vendors' lawyer and appraiser.

(MÉTRO)

- 12 -

- 13 -

(ÉPURATION DES EAUX)

(WATER PURIFICATION)

Archives de la Ville de Montréal

ASSEMBLEE DU CONSEIL

tenue le MERCREDI, 16 août  
1978 à 17:00

---

## SONT PRESENTS :

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire Des Marais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, Roussille, F. Desjardins et Angers, les maires Corbeil, Laurin et Elkas, le conseiller A. D. Lloyd, représentant le maire de la cité de Westmount, le maire Desnoyers, les conseillers Labelle, Sigouin, R. Desjardins, LaRoche, Snyder, Cohen, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, J.C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Magnan, Paris, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, G. Roy, Varin, Corney, Morin, Cliche, J. Roy, Faïnstat, Daviau-Bergeron, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Berthelet, Poulin, Auf Der Maur et Keaton, le maire Ryan, M. R. Marchand, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, les maires Descary, Kennedy, Briggs et Dephoure, le conseiller C. Knox, représentant le maire de la ville de Pointe-Claire, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang, Raymond, Locke, Ouellette et Dawson, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, le maire Robidas, ainsi que le secrétaire général.

Le conseiller Provost et le maire McDonald ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 17:25, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

Le conseiller J. Roy soulève une question de privilège concernant le conflit d'intérêt qui pourrait exister entre les fonctions qu'occupent M. Des Marais II en tant que président du comité exécutif de la Communauté et sa participation à plusieurs conseils d'administration de compagnies privées. Le président du Conseil, jugeant cette question de privilège non fondée, met fin au débat.

Les conseillers Jean Roy, Cliche, Bennett, Gardiner, Faïnstat et Bourget en appellent de la décision du président du Conseil. Le vote étant pris sur la question suivante : "la décision du président doit-elle être maintenue?", le Conseil se partage comme suit :

POUR : Le maire Des Marais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, Roussille, F. Desjardins et Angers, les maires Corbeil, Laurin et Elkas, le conseiller A.D. Lloyd, représentant le maire de la cité de Westmount, le maire Desnoyers, les conseillers Labelle, Sigouin, R. Desjardins, LaRoche, Snyder, Cohen, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Malouf, Laporte, J.C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Magnan, Paris, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Corney, Auf Der Maur et Keaton, le maire Ryan, M. R. Marchand, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, les maires Descary, Kennedy, Briggs, Dephoure et McDonald, le conseiller C. Knox, représentant le maire de la ville de Pointe-Claire, le conseiller J.G. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang, Raymond, Locke, Ouellette et Dawson, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun.

CONTRE : les conseillers Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Daviau-Bergeron, Kéroack, Gardiner, Bennett, Tremblay, Bourget, Minier, Lebeau, Berthelet et Poulin.

Le président du Conseil, le maire Jean Drapeau, s'abstient de voter sur cette question.

La compilation du vote donne le résultat suivant :

	<u>Montréal</u>	<u>Autres municipalités</u>	<u>Total</u>
Voix admissibles des membres présents	912	689	1601
Voix requises pour adoption $\frac{1}{2}$			801
Voix données en faveur	646	689	1335
Membres présents	48	23	
Majorité requise pour adoption $\frac{1}{2}$	24	12	
Membres en faveur	34	23	

Ladite question ayant reçu le nombre suffisant de voix en faveur et obtenu la majorité des membres présents, la décision du président du Conseil est maintenue.

-----

#### ORDRE DU JOUR

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1029)

Proposé par le conseiller Niding,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1078

-----

L'article 2 a) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-07-06 - rés. 78-899)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1079

-----

L'article 2 b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-07-06 - rés. 78-900)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1080

-----

L'article 2 c) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-07-13 - rés. 78-927)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1081

-----

L'article 3 a) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1030)

Proposé par le conseiller Niding,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1082

-----

L'article 3 b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1031)

Proposé par le conseiller Niding,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1083

-----

L'article 3 c) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1032)

Proposé par le conseiller Niding,  
Appuyé par le maire DesMarais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1084

-----

L'article 3 d) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1033)

Proposé par le conseiller Niding,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1085

-----

L'article 4 a) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1034)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1086

-----

L'article 4 b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1035)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1087

-----

L'article 4 c) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1036)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1088

-----

L'article 4 d) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1037)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1089

-----

L'article 4 e) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1038)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1090

-----

L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-07-06 - rés. 78-879)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1091

-----

L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1039)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1092

-----

L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1040)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1093

-----

L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1041)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1094

-----

L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1042)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1095

-----

L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1043)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1096

-----

L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-08-10 - rés. 78-1044)

Sur la proposition du conseiller Niding,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1097

-----

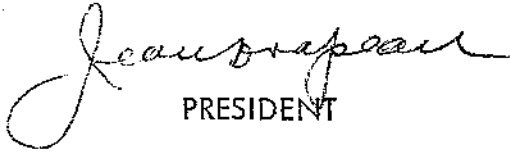
Les documents suivants ont été distribués aux membres du  
Conseil :


- Rapport no 43 du bureau de transport métropolitain - Progrès des études et des travaux (article 12 de l'ordre du jour).
- Rapport no 20 du service d'assainissement des eaux - Progrès des études et des travaux d'épuration (article 13 de l'ordre du jour).
- Etats financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 31 juillet 1978.
- Rapport de qualité d'air - 1977.

-----



Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées,  
l'assemblée est levée à 18:00.

  
PRESIDENT

  
SECRETARE GENERAL



<p><b>ASSEMBLÉE</b></p> <p>du</p> <p>Conseil de la</p> <p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</p> <p><b>LE MERCREDI 18 OCTOBRE 1978</b></p> <p><b>à 20:00</b></p>	<p><b>MEETING</b></p> <p>of the</p> <p>Council of the</p> <p>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</p> <p><b>WEDNESDAY, OCTOBER 18, 1978</b></p> <p><b>at 20:00</b></p>
--	--

**AVIS DE CONVOCAION**

**NOTICE OF MEETING**

Montréal, le 13 octobre 1978

Montréal, October 13, 1978

Madame, Monsieur

Madam, Sir:

Le comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée du Conseil, qui aura lieu

The Executive Committee has convened, according to law, a meeting of Council which will be held

le mercredi 18 octobre 1978  
à 20:00

Wednesday, October 18, 1978  
at 20:00

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

afin de prendre connaissance et décider des matières indiquées à l'ordre du jour ci-après.

in order to take cognizance and to decide upon the matters indicated in the following agenda.

**DONT AVIS**

**TAKE NOTICE**

*Gérard Duchesne*

Secrétaire général.

Secretary General.

**ORDRE DU JOUR**

**AGENDA**

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION PERIOD

(Conseil de sécurité publique)

(Public Security Council)

- 1 -

Nomination d'un membre du Conseil de sécurité publique par les délégués des municipalités autres que la ville de Montréal, pour terminer le mandat de M. Pierre DesMarais II, nommé à ce poste en tant que membre du comité exécutif.

Appointment of a member of the Public Security Council by the delegates of the municipalities other than the City of Montréal, to complete the term of Mr. Pierre DesMarais II, appointed to this function as member of the Executive Committee.

RAPPORTS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF

REPORTS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE

(Projets de règlements)

(Draft by-laws)

- 2 -

Règlement modifiant le règlement 24, tel que modifié par les règlements 24-1 et 24-2 concernant la caisse de retraite pour les fonctionnaires de la Communauté urbaine de Montréal, leurs veuves et leurs enfants.

By-law amending By-law 24, as amended by By-laws 24-1 and 24-2, concerning the retirement fund for civil servants of the Communauté urbaine de Montréal, their widows and children.

- 3 -

Règlement relatif au programme des immobilisations de la Communauté, y inclus celui du Conseil de sécurité publique, pour les exercices 1979, 1980 et 1981.

By-law concerning the programme of capital expenditures of the Community, including that of the Public Security Council, for the 1979, 1980 and 1981 fiscal years.

- 4 -

Règlement relatif au programme des immobilisations de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, pour les exercices 1979, 1980 et 1981.

By-law concerning the programme of capital expenditures of the Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, for the 1979, 1980 and 1981 fiscal years.

(Réserves foncières)

(Land reserves)

— fins de métro —

— Métro purposes —

- 5 -

Imposition de réserves, pour une période de deux ans, sur certains emplacements situés:

Establishment of reserves, for a two-year period, on certain sites located:

a) au sud de la rue Jean-Talon, entre l'avenue de Châteaubriand et la rue Saint-Hubert, dans Montréal;

a) south of Jean-Talon Street, between de Châteaubriand Avenue and Saint-Hubert Street, in Montréal;

b) au sud-ouest de l'intersection des rues Jean-Talon et Fabre, dans Montréal;

b) south-west intersection of Jean-Talon and Fabre Streets, in Montréal;

(Approbation de projets d'actes)

(Approval of draft deeds)

- 6 -

Location, pour le service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments, d'un espace de bureau d'une superficie d'environ 212 mètres carrés situé dans l'édifice portant le numéro 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, ainsi qu'un espace de stationnement, à certaines conditions et au coût mensuel de \$125,00.

Rental, for the Air Purification and Food Inspection Department, of an office space of approximately 212 square meters located in the building bearing number 5319 Notre-Dame-de-Grâce Avenue, Montréal, as well as a parking space, under certain conditions and at the monthly cost of \$125,00.

— fins de métro —

— Métro purposes —

- 7 -

Acquisition de Dame Mary McCrimmon d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Sainte-Catherine ouest et au sud-ouest de la Place Blenheim, dans Westmount, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mrs. Mary McCrimmon of a site in subsoil located south-east of Sainte-Catherine Street West and south-west of Place Blenheim, in Westmount, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

- 8 -

Acquisition de Dame Valérie Joan Jossett d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Sainte-Catherine ouest et au sud-ouest de la Place Blenheim, dans Westmount, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4,00.

Acquisition from Mrs. Valérie Joan Jossett of a site in subsoil located south-east of Sainte-Catherine Street West and south-west of Place Blenheim, in Westmount, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4,00.

- 9 -

Acquisition de Dame Dorothy Beatrice Dryden d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Sainte-Catherine ouest et au sud-ouest de la Place Blenheim, dans Westmount, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mrs. Dorothy Beatrice Dryden of a site in subsoil located south-east of Sainte-Catherine Street West and south-west of Place Blenheim, in Westmount, and of a weight limit servitude on this site, at certain conditions and at the price of \$2,00.

- 10 -

Acquisition de Dame Emilia Gudas d'un emplacement en tréfonds situé au nord de la rue Allard et à l'ouest de la rue Laurendeau, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.00.

Acquisition from Mrs. Emilia Gudas of a site in subsoil located north of Allard Street and west of Laurendeau Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.00.

- 11 -

Acquisition de M. Donato Matteo d'un emplacement en tréfonds situé au nord de la rue Allard et à l'ouest de la rue Laurendeau, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.00.

Acquisition from Mr. Donato Matteo of a site in subsoil located north of Allard Street and west of Laurendeau Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2.00.

- 12 -

Acquisition de M. Gérard Desjean d'un emplacement en tréfonds situé au nord de la rue Allard et à l'ouest de la rue Laurendeau, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.00.

Acquisition from Mr. Gérard Desjean of a site in subsoil located north of Allard Street and west of Laurendeau Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4.00.

- 13 -

Acquisition de M. Emile Robert d'un emplacement en tréfonds situé au sud de l'avenue Woodland et au nord-ouest du boulevard de La Vérendrye, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.00.

Acquisition from Mr. Emile Robert of a site in subsoil located south of Woodland Avenue and north-west of de La Vérendrye Boulevard, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4.00.

- 14 -

Acquisition de M. René G. Boyer d'un emplacement en tréfonds situé au nord de l'avenue Egan et au nord-ouest du boulevard de La Vérendrye, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.00.

Acquisition from Mr. René G. Boyer of a site in subsoil located north of Egan Avenue and north-west of de La Vérendrye Boulevard, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$4.00.

- 15 -

Acquisition de M. Philippe Vandette d'un emplacement en tréfonds situé au nord de l'avenue Egan et au nord-ouest du boulevard de La Vérendrye, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$4.00.

Acquisition from Mr. Philippe Vandette of a site in subsoil located north of Egan Avenue, and north-west of de La Vérendrye Boulevard, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, at certain conditions and at the price of \$4.00.

- 16 -

Acquisition de La Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers — The Manufacturers Life Insurance Company d'un emplacement en tréfonds situé au sud de l'avenue Woodland et au nord-ouest du boulevard de La Vérendrye, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.00.

Acquisition from La Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers — The Manufacturers Life Insurance Company of a site in subsoil located south of Woodland Avenue and north-west of de La Vérendrye Boulevard, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, at certain conditions and at the price of \$2.00.

- 17 -

Acquisition de Shell Canada Limited d'un emplacement en tréfonds situé au sud de l'avenue Woodland et au nord-ouest du boulevard de La Vérendrye, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.00.

Acquisition from Shell Canada Limited of a site in subsoil located south of Woodland Avenue and north-west of de La Vérendrye Boulevard, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, at certain conditions and at the price of \$2.00.

- 18 -

Acquisition de M. Hymie Charney d'un emplacement en tréfonds situé au nord-ouest de l'avenue Isabella et au nord-est de l'avenue Victoria, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2.00.

Acquisition from Mr. Hymie Charney of a site in subsoil located north-west of Isabella Avenue and north-east of Victoria Avenue, in Montréal, and of a weight limit servitude on this site, at certain conditions and at the price of \$2.00.

- 19 -

Acquisition du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Maisonneuve de deux emplacements en tréfonds situés respectivement au nord-ouest de la rue Hochelaga, entre les avenues Bourbonnière et Valois, et au sud-ouest de l'avenue Valois et au nord-ouest de la rue Hochelaga, dans Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur chacun de ces emplacements, à certaines conditions et au prix total de \$6,00.

Acquisition from Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Maisonneuve of two sites in subsoil respectively located north-west of Hochelaga Street, between Bourbonnière and Valois Avenues and south-west of Valois Avenue and north-west of Hochelaga Street, in Montréal, and of a weight limit servitude on each of these sites, under certain conditions and at the total price of \$6.00.

- 20 -

Acquisition du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Maisonneuve d'un emplacement situé au nord-est de l'avenue Valois et au nord-ouest de la rue Hochelaga, dans Montréal, à certaines conditions et au prix de \$1 480,00.

Acquisition from Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Maisonneuve of a site located north-east of Valois Avenue and north west of Hochelaga Street, in Montréal, at certain conditions and at the price of \$1 480,00.

— fins de l'intercepteur nord —

— north interceptor purposes —

- 21 -

Acquisition de M. Charles E. Goyer d'un emplacement formé d'une partie du lot 109 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, dans Montréal, à certaines conditions et au prix de \$2 250,00.

Acquisition from Mr. Charles E. Goyer of a site formed of part of lot 109 of the official cadastre of the Paroisse de Saint-Laurent, in Montréal, at certain conditions and at the price of \$2 250,00.

- 22 -

Acquisition de M. Armand Martin d'un emplacement formé d'une partie du lot 112 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, dans Montréal, à certaines conditions et au prix de \$3 000,00, plus une somme de \$285,00 représentant les honoraires de l'évaluateur du vendeur.

Acquisition from Mr. Armand Martin of a site formed of part of lot 112 of the official cadastre of the Paroisse de Saint-Laurent, in Montréal, at certain conditions and at the price of \$3 000,00, plus a sum of \$285,00 representing the fees of the vendor's appraiser.

— Renouvellement d'un bail pour l'Office d'expansion économique —

— Renewal of a lease for the Economic Development Office —

- 23 -

Location de Place Victoria — St. Jacques Co. Inc., à certaines conditions et pour une période de trois ans à compter du 1er novembre 1978, pour l'Office d'expansion économique:

Rental from Place Victoria — St. Jacques Co. Inc., under certain conditions and for a three-year period beginning November 1st, 1978, for the Economic Development Office:

- d'un espace de bureau d'une superficie de 7 241 pieds carrés au 41<sup>ème</sup> étage, au prix de \$11,63 le pied carré;
- d'un espace de rangement d'une superficie de 104 pieds carrés au sous-sol, au coût mensuel de \$49,00;
- d'un espace de rangement d'une superficie de 106 pieds carrés au sous-sol, au coût mensuel de \$50,00,

- of an office space with a floor area of 7 241 square feet on the 41st floor, at the price of \$11,63 per square foot;
- of a storage space with a floor area of 104 square feet in the basement, at the monthly cost of \$49,00;
- of a storage space with a floor area of 106 square feet in the basement, at the monthly cost of \$50,00,

situés dans l'édifice portant le numéro 800, Square Victoria, Montréal.

located in the building bearing number 800, Square Victoria, Montréal.

(Nomination)

(Appointment)

- 24 -

Nomination du directeur du service de planification du territoire de la Communauté.

Appointment of the Director of the Planning Department of the territory of the Community.

- 25 -

(MÉTRO)

(MÉTRO)

- 26 -

(ÉPURATION DES EAUX)

(WATER PURIFICATION)

tenue le MERCREDI, 18 octobre  
1978, à 20:00

SONT PRESENTS :

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire DesMarais II, les conseillers Niding, Lamarre, Lorange, F. Desjardins et Roussille, les maires Corbeil, Laurin, Elkas, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Labelle, Sigouin, R. Desjardins, Snyder, Cohen, Gagnon, Bourdon, L. Leblanc, Anfossi, Magnan, Malouf, Laporte, J.C. Leblanc, Luccisano, Lussier, Paris, Trottier, Beauchemin, Chevalier, Hamelin, A. Roy, Martineau, G. Roy, Corney, Morin, Cliche, J. Roy, Fainstat, Poulin, Daviau-Bergeron, Normandin, Kéroack, Bennett, Auf Der Maur, Keaton, Tremblay, Bourget et Berthelet, les maires Rivet et Ryan, M. R. Marchand, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, M. A. Chrétien, délégué de la cité de Saint-Léonard, les maires Kennedy, Dephoure, McDonald, Beck et Boll, le conseiller J.C. Lamont, délégué de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les maires Séguin, Duff, Lang, Adessky, Locke, Ouellette et Dawson, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Les conseillers LaRoche, Bélanger, Provost, Varin, Gardiner, Minier et Lapierre, les maires Descary et Robidas ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 20:30, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un membre du Conseil de sécurité publique par les délégués des municipalités autres que la ville de Montréal, pour terminer le mandat de M. Pierre DesMarais II, nommé à ce poste en tant que membre du comité exécutif, étant lu,

Les délégués des municipalités autres que la ville de Montréal désignent alors parmi eux un membre qui est en même temps membre du comité exécutif.

Sur la proposition de M. Pierre DesMarais II, maire de la ville d'Outremont, appuyée par M. Donald C. MacCallum, maire de la cité de Westmount et par M. Sam L. Elkas, maire de la ville de Kirkland, il est

RESOLU: de désigner M. Jean Corbeil, maire de ville d'Anjou, comme membre du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, à compter du 18 octobre 1978, pour terminer le mandat de M. Pierre DesMarais II, nommé à ce poste le 17 août 1977, en tant que membre du comité exécutif.

En conséquence,

Sur la proposition du maire DesMarais II, appuyée par tous les représentants des municipalités autres que la ville de Montréal, il est

RESOLU: de nommer, conformément à la Loi, M. Jean Corbeil, maire de ville d'Anjou, à titre de membre du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, en tant que membre du comité exécutif, à compter du 18 octobre 1978 pour terminer le mandat de M. Pierre DesMarais II, nommé à ce poste le 17 août 1977.

-----

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-09-28 - rés. 78-1293)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et un débat s'engageant, l'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement.  
1099

-----

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1343)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et un débat s'engageant, l'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire DesMarais II,

D'adopter ledit projet de règlement.

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1100

-----

L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1344)

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire DesMarais II,

De déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Corbeil,  
Appuyée par le maire Laurin,



RESOLU: de retourner au comité exécutif le rapport présentement devant le Conseil, ainsi  
1101 que le projet de règlement qui y est annexé, pour plus ample étude.

-----  
L'article 5 a) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1317)

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire DesMarais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le maire Corbeil,

RESOLU: de différer à une phase ultérieure de la présente assemblée l'étude de l'article 5 a).

-----  
L'article 5 b) de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1318)

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire DesMarais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le maire Corbeil,

RESOLU: de différer à une phase ultérieure de la présente assemblée l'étude de l'article 5 b).

-----  
L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-09-28 - rés. 78-1292)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1102

-----  
L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1319)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1103

-----  
L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1320)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1104

-----  
L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1321)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1105

-----  
L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1322)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1106

-----  
L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1323)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1107

-----  
L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1324)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1108

-----

L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1325)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1109

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1326)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1110

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1327)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1111

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1328)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1112

L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1329)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1113

L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1339)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1114

-----

L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1341)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1115

-----

L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1340)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1116

-----

L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1330)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1117

-----

L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-05 - rés. 78-1331)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1118

-----

L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-09-07 - rés. 78-1186)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire DesMarais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1119

-----

L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du comité exécutif :

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1342)

Sur la proposition du maire DesMarais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1120

-----

Le Conseil reprend l'étude de l'article 5 a) de l'ordre du jour qui  
avait été différée à une phase antérieure de la présente assemblée.

Et un débat s'engageant et la motion principale à l'effet d'adopter  
ledit rapport étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1021

-----

Le Conseil reprend l'étude de l'article 5 b) de l'ordre du jour qui  
avait été différée à une phase antérieure de la présente assemblée.

Et un débat s'engageant et la motion principale à l'effet d'adopter  
ledit rapport étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.  
1022

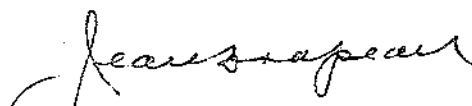
-----

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil :

- Bulletin no 44 du bureau de transport métropolitain - Progrès des études et des travaux (article 25 de l'ordre du jour);
- Bulletin no 21 du service d'assainissement des eaux - Progrès des études et des travaux d'épuration (article 26 de l'ordre du jour);
- Les états financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 30 septembre 1978.

-----

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée  
est levée à 21:30.

  
PRESIDENT

  
SECRETARE GENERAL



**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

<p><b>ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE</b></p> <p>du</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</b></p> <p><b>LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 1978</b></p> <p><b>à 15:30</b></p>	<p><b>SPECIAL MEETING</b></p> <p>of the</p> <p>Council of the</p> <p><b>COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL</b></p> <p><b>MONDAY, DECEMBER 11, 1978</b></p> <p><b>at 15:30</b></p>
--	---

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le 7 décembre 1978

Madame, Monsieur

Le comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée extraordinaire du Conseil, qui aura lieu

le lundi 11 décembre 1978  
à 15:30

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

afin de prendre connaissance et décider des matières ci-après indiquées:

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Nominations)*

Nomination du vice-président du comité exécutif.

Nomination de deux membres du Conseil de sécurité publique à être désignés par le maire et les conseillers de la ville de Montréal, pour terminer le mandat de MM. Gérard Niding et Jean Labelle.

**NOTICE OF MEETING**

Montréal, December 7, 1978

Madam, Sir:

The Executive Committee has convened, according to law, a special meeting of Council will be held

Monday, December 11, 1978  
at 15:30

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

in order to take cognizance and to decide upon the following matters:

**QUESTION PERIOD**

*(Appointments)*

Appointment of the Vice-Chairman of the Executive Committee.

Appointment of two members of the Public Security Council to be appointed by the mayor and the councillors of the ville de Montréal, to complete the term of Messrs. Gérard Niding and Jean Labelle.

## ORDRE DU JOUR

*(Réserve foncière)*

Abandon d'une réserve sur un emplacement situé à l'angle sud-ouest du chemin Bois-Franc et de la rue de la Sorbonne, dans Saint-Laurent.

*(Expropriations)*

— fins de métro —

a) décret d'expropriation d'une servitude de droit de passage et d'une servitude pour fins d'utilités du métro sur un emplacement situé au nord-ouest de la rue Richelieu, entre les rues Lacasse et Sainte-Marguerite, dans Montréal;

b) autorisation d'une dépense de \$3 à cette fin.

a) décret d'expropriation d'une servitude temporaire, pour une période d'environ deux ans, sur un emplacement situé au sud-ouest de l'avenue Victoria et au sud-est du chemin de la Côte Sainte-Catherine, dans Montréal;

b) autorisation d'une dépense de \$240 pour les améliorations et d'une dépense annuelle de \$300 pour l'occupation dudit emplacement.

a) décret d'expropriation d'une servitude temporaire, pour une période d'environ deux ans, sur un emplacement situé au nord-ouest du chemin de la Côte Sainte-Catherine et au nord-est de l'avenue Victoria, dans Montréal;

b) autorisation d'une dépense de \$110 pour les améliorations et d'une dépense annuelle de \$160 pour l'occupation dudit emplacement.

*(Approbation de projets d'actes)*

a) Location, pour le service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments, d'un espace de bureau d'une superficie d'environ 146,6 mètres carrés situés dans l'édifice portant le numéro 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce, dans Montréal, ainsi qu'un espace de stationnement, à certaines conditions et au coût mensuel de \$125;

b) Abrogation de la résolution no 1102 du Conseil en date du 18 octobre 1978, aux mêmes fins.

## AGENDA

*(Land reserve)*

- 3 -

Abandonment of a reserve on a site located at the south-west intersection of Bois-Franc Road and de la Sorbonne Street, in Saint-Laurent.

*(Expropriations)*

— Métro purposes —

- 4 -

a) expropriation decree of a right of way and of a servitude for Métro purposes on a site located north-west of Richelieu Street, between Lacasse and Sainte-Marguerite Streets, in Montréal;

b) authorization for an expenditure of \$3 for this purpose.

- 5 -

a) expropriation decree of a temporary servitude, for a period of two years approximately, on a site located south-west of Victoria Avenue and south-east of Côte Sainte-Catherine Road, in Montréal;

b) authorization for an expenditure of \$240 for developments and for an annual expenditure of \$300 for the occupancy of the said site.

- 6 -

a) expropriation decree of a temporary servitude, for a period of two years approximately, on a site located north-west of Côte Sainte-Catherine Road and north-east of Victoria Avenue, in Montréal;

b) authorization for an expenditure of \$110 for developments and for an annual expenditure of \$160 for the occupancy of the said site.

*(Approval of draft deeds)*

- 7 -

a) Rental, for the Air Purification and Food Inspection Department, of an office space of approximately 146,6 square meters located in the building bearing number 5319 Notre-Dame-de-Grâce Avenue, Montréal, as well as a parking lot, under certain conditions and at the monthly cost of \$125;

b) Abrogation of resolution no. 1102 of Council dated October 18, 1978 for the same purposes.



— fins de métro —

— Métro purposes —

- 8 -

Entente par laquelle La Société Immobilière Marathon, Limitée, consent à céder et à louer à la Communauté un emplacement d'une superficie d'environ 19 203 pieds carrés et formé des lots P. 188A, P. 4720 et P. 188A-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Montréal, à certaines conditions et pour une période d'un an à compter du 1er avril 1978, et moyennant un loyer mensuel de \$1 100.

Agreement whereby La Société Immobilière Marathon, Limitée, agrees to transfer and rent to the Community an area of land of about 19 203 square feet and formed of lots P. 188A, P. 4720 and P. 188-A-19 of the official cadastre of the Paroisse de Montréal, under certain conditions, for a one-year period beginning April 1st, 1978, and on the basis of a monthly rent of \$1 100.

— service de police —

— Police Department —

- 9 -

Approbation d'un projet d'entente par lequel Trading Fund Establishment accorde à la Communauté l'autorisation et la permission d'installer, maintenir, utiliser, remplacer et enlever des antennes et leurs accessoires sur le toit d'un édifice construit sur le lot 213-37 du cadastre officiel de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, à certaines conditions et pour une durée de cinq ans.

Approval of a draft agreement whereby Trading Fund Establishment grants the Community authorization and permission to install, maintain, utilize, replace and remove antennas and their accessories on the roof of a building located on lot 213-37 of the official cadastre of the Municipalité de la Paroisse de Montréal, under certain conditions and for a five-year period.

- 10 -

Approbation d'un projet d'entente par lequel Commonwealth Holiday Inns of Canada Limited accorde à la Communauté l'autorisation et la permission d'installer, maintenir, utiliser, remplacer et enlever des antennes et leurs accessoires sur le toit de l'Hôtel Holiday Inn situé à Pointe-Claire, pour une durée de cinq ans, à certaines conditions et moyennant le paiement des coûts d'électricité.

Approval of a draft agreement whereby Commonwealth Holiday Inns of Canada Limited grants the Community authorization and permission to install, maintain, utilize, replace and remove antennas and their accessories on the roof of the Holiday Inn Hotel located in Pointe-Claire, under certain conditions, including the cost of electricity, for a five-year period.

- 11 -

Approbation d'un projet d'entente par lequel Sa Majesté la Reine du Chef du Canada accorde à la Communauté l'autorisation et la permission d'installer, entretenir, utiliser, remplacer et enlever des antennes et leurs accessoires sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue, à certaines conditions et pour une durée de cinq ans.

Approval of a draft agreement whereby Sa Majesté la Reine du Chef du Canada grants the Community authorization and permission to install, maintain, utilize, replace and remove antennas and their accessories on the roof of Sainte-Anne Hospital in Sainte-Anne-de-Bellevue, under certain conditions and for a five-year period.

(Budget — 1979)

- 12 -

(Budget — 1979)

Prévisions budgétaires de la Communauté, incluant les budgets du Conseil de sécurité publique et du service de police.

Budgetary estimates of the Community, including the budgets of the Public Security Council and the Police Department.

(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)

- 13 -

(Commission de transport de la  
Communauté urbaine de Montréal)

Règlement relatif au programme des immobilisations de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices 1979, 1980 et 1981.

By-law concerning the programme of capital expenditures of the Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal for the 1979, 1980 and 1981 fiscal year.

Budget de la Commission de transport.

- 14 -

Budget of the Commission de transport.

Approbation d'une résolution de la Commission de transport en date du 21 septembre 1978 autorisant un emprunt temporaire de \$135 000 000.

- 15 -

Approval of a resolution of the Commission de transport dated September 21, 1978 authorizing a temporary loan of \$135 000 000.

(Nomination)

(Appointment)

Nomination des vérificateurs de la Communauté.

- 16 -

Appointment of the Community's Auditors.

**DONT AVIS**

**TAKE NOTICE**

*Gérard Ducharme*  
 Secrétaire général.                      Secretary General.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le LUNDI, 11 décembre  
1978, à 15:30

## SONT PRESENTS:

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire Des Marais II, les conseillers Lamarre, Snyder, Lorange, F. Desjardins, Roussille et Sentenne, les maires Laurin, Corbeil, MacCallum, Elkas et Desnoyers, les conseillers Sigouin, LaRoche, Cohen, Gagnon, Gagné, Anfossi, Parker, Malouf, Luccisano, Lussier, Laporte, Magnan, Trottier, Paris, Beauchemin, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Rail, Laramée, Charron, Forcillo, L. Larivée, Léger, Frenière, Millette, Arpin, Roussel, Godin, Joubert, A. Desjardins, Manolakos, R. Larivée, Savoïdakis, Stevens, Beaudoin, Morin, Lapostolle, Prigent, Synnott, Gagnon-Larocque, Faïstat et Auf Der Maur, les maires Dawson, Rivet, Briggs, Boll, Ryan, Raymond, Séguin, McDonald, Descary, Beck, Adessky, Duff, Lang et Locke, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Kennedy, Marleau, Courmoyer et Jolicoeur, M. M. Vanier, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, M. M. Bissonnet, délégué de la cité de Saint-Léonard et le maire Robidas, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

-----

Le président du Conseil félicite les maires et les conseillers qui ont été réélus dernièrement dans leur municipalité ainsi que les nouveaux maires et conseillers qui ont été élus et leur souhaite la bienvenue.

-----

Le président du Conseil explique qu'après consultation avec ce dernier et le président du comité exécutif, le secrétaire général a changé l'attribution des sièges des membres du Conseil.

Du consentement unanime des membres présents il est accepté que l'application des règles du Conseil concernant l'attribution des sièges soit suspendue et que les sièges soient assignés conformément au plan apparaissant à l'annexe "A" du présent procès-verbal.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 15:50, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la nomination du vice-président du comité exécutif étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Lorange,  
Appuyée par le Conseiller F. Desjardins,

RESOLU: de nommer M. Yvon Lamarre, conseiller à la ville de Montréal, au poste de vice-  
1123 président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette motion est accompagnée du consentement écrit du candidat.

-----

L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination de deux membres au Conseil de sécurité publique à être désignés par le maire et les conseillers de la ville de Montréal, pour terminer le mandat de MM. Gérard Niding et Jean Labelle, étant lu,

LUNDI 11 décembre 1978

Le maire et les conseillers de la ville de Montréal désignent alors parmi eux deux membres dont l'un est en même temps membre du comité exécutif.

Sur la proposition du conseiller Lorange,  
Appuyée par le conseiller Lamarre, il est

RESOLU: de désigner M. Gerry Snyder, conseiller de la ville de Montréal, comme membre du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, à compter du 11 décembre 1978, pour terminer le mandat de M. Gérard Niding, nommé à ce poste le 17 août 1977, en tant que membre du comité exécutif.

Sur la proposition du conseiller Lorange,  
Appuyée par le conseiller Lamarre, il est

RESOLU: de désigner M. Roger Sigouin, conseiller de la ville de Montréal, comme membre du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, à compter du 11 décembre 1978, pour terminer le mandat de M. Jean Labelle, nommé à ce poste le 17 août 1977.

En conséquence,

Sur la proposition du conseiller Lorange,  
Appuyée par le maire et les conseillers de la  
ville de Montréal, il est

RESOLU: de nommer, conformément à la Loi, les personnes dont les noms suivent à titre de  
1124 membres du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, à compter du 11 décembre 1978, pour terminer respectivement le mandat de MM. Gérard Niding et Jean Labelle, nommés à ces postes le 17 août 1977:

MM. Gerry Snyder,  
conseiller de la ville de Montréal  
(en tant que membre du comité exécutif)

Roger Sigouin,  
conseiller de la ville de Montréal

-----  
Suite à la nomination du vice-président du comité exécutif qui a eu lieu au début de la présente assemblée, le conseiller Gerry Snyder cède son siège au vice-président du comité exécutif, le conseiller Yvon Lamarre.

-----  
L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1433)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1125

-----  
L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1434)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1126

-----  
L'article 5 de l'ordre de jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1436)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1127

-----  
L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1435)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1128

-----  
L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-11-30 - rés. 78-1587)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1129

-----  
L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1432)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1130

-----  
L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1438)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1131

-----  
L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1437)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1132

-----  
L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-26 - rés. 78-1431)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1133

-----  
L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1346)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.

-----  
L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-05 - rés. 78-1617)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement.  
1134

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par tous les membres présents,

RESOLU: de reconsidérer l'adoption par le Conseil de l'article 12 de l'ordre du jour afin de permettre l'étude des prévisions budgétaires de la Communauté.

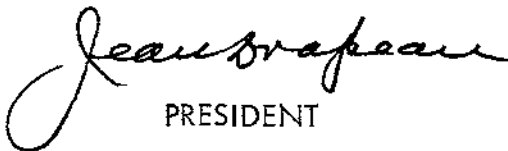
Le Conseil reprend donc l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour.

Le président du comité exécutif fait l'exposé des points saillants des prévisions budgétaires de la Communauté pour l'année 1979. Copie du texte lu par ce dernier est jointe au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme annexe "B".

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: d'ajourner la présente assemblée à 15:00, le jeudi 14 décembre 1978, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL





tenue le JEUDI, 14 décembre  
1978, à 15:00

SONT PRESENTS:

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire Des Marais II, les conseillers Lamarre, Snyder, F. Desjardins, Roussille et Sentenne, les maires Corbeil, MacCallum, Elkas et Desnoyers, les conseillers Sigouin, Gagnon, Gagné, Anfossi, Parker, Malouf, Luccisano, Laporte, Magnan, Trottier, Paris, Beauchemin, Hamelin, A. Roy, Martineau, Provost, G. Roy, Varin, Rail, Laramée, Charron, Forcillo, L. Larivée, Léger, Gagnon-Larocque, Millette, Arpin, Roussel, Godin, A. Desjardins, R. Larivée, Savoidakis, Stevens, Beaudoin, Lapostolle, Prigent, Synnott, Frenière, Faïostat et Auf Der Maur, les maires Dawson, Rivet, Briggs, Ryan, Raymond, Beck, Adessky et Duff, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Marleau, Jolicoeur et Robidas, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Le maire Laurin, les conseillers Lorange, LaRoche, Cohen, Lussier, Bélanger, Joubert, Manolakos et Morin, les maires Séguin, McDonald, Descary, Lang, Kennedy et Cournoyer, M. M. Vanier, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, et M. M. Bissonnet, délégué de la cité de Saint-Léonard, ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 15:15, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

Le Conseil reprend l'étude des prévisions budgétaires de la Communauté, soit l'article 12 de l'ordre du jour, qui avait été commencée à l'assemblée du 11 décembre 1978.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: que le Conseil se transforme en comité plénier pour étudier les budgets du Conseil de sécurité publique et du service de police.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite M. Yves Ryan, président du Conseil de sécurité publique et MM. Henri-Paul Vignola, André De Luca et Gérard Trudeau, respectivement directeur du service de police, directeur des services opérationnels et directeur des services administratifs dudit service, à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

M. Yves Ryan fait l'exposé des points saillants du budget du service de police pour l'année 1979. Copie du texte lu par ce dernier est jointe au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme annexe "C".

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: que le Conseil se transforme en plénier pour étudier le budget de la trésorerie.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite MM. J.-C. Desjardins, Roger Joannette et Normand Bélisle, respectivement trésorier, adjoint au trésorier - administration générale et comptabilité et comptable en chef, à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller F. Desjardins,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

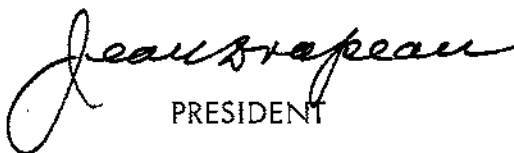
Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller F. Desjardins,

RESOLU: d'ajourner la présente assemblée à 15:00, le lundi 18 décembre 1978, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

  
PRESIDENT

  
SECRETARE GENERAL

tenue le LUNDI, 18 décembre  
1978, à 15:00

SONT PRESENTS:

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire Des Marais II, les conseillers Lorange, F. Desjardins, Roussille et Sentenne, les maires Corbeil, MacCallum et Desnoyers, les conseillers LaRoche, Cohen, Gagnon, Gagné, Anfossi, Parker, Malouf, Luccisano, Lussier, Laporte, Trottier, Paris, Beauchemin, A. Roy, Martineau, Provost, G. Roy, Varin, Rail, Charron, L. Larivée, Léger, Gagnon-Larocque, Millette, Arpin, Roussel, Godin, A. Desjardins, R. Larivée, Savoidakis, Stevens, Beaudoin, Morin, Lapostolle, Prégent, Synnott, Frenière, Faïostat et Auf Der Maur, les maires Dawson, Briggs, Boll, Ryan, Raymond, Descary, Beck, Adessky, Duff, Lang et Locke, le conseiller G. O'Reilly, délégué de la cité de Verdun, les maires Cournoyer, Jolicoeur et Robidas, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Les conseillers Lamarre, Snyder, Sigouin, Magnan, Hamelin, Laramée, Forcillo, Joubert, Manolakos et Feldman, les maires Rivet, Séguin et McDonald, M. M. Vanier, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles, M. M. Bissonnet, délégué de la cité de Saint-Léonard ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----  
Sur la proposition du conseiller Desjardins,  
Appuyée par le conseiller Roussille, il est

RESOLU: de suspendre la présente assemblée pour une durée de 30 minutes.

-----  
Advenant 15:30, conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 15:35, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----  
Le Conseil reprend l'étude des prévisions budgétaires de la Communauté, soit l'article 12 de l'ordre du jour, qui avait été commencée aux assemblées des 11 et 14 décembre 1978.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller F. Desjardins,

RESOLU: de différer à une phase ultérieure de la présente assemblée l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour.

-----  
L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-10-12 - rés. 78-1347)

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

D'adopter ledit rapport.

Et un débat s'engageant,

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller F. Desjardins, il est

RESOLU: que le Conseil se transforme en comité plénier pour étudier le budget de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite MM. Lawrence Hanigan et Jean-Jacques Bouvrette, respectivement président-directeur général et trésorier et adjoint à l'exécutif de la Commission de transport, à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller F. Desjardins,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 14 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller F. Desjardins,

RESOLU: de différer à une phase ultérieure de la présente assemblée l'étude de l'article 14 de l'ordre du jour.

-----  
Et un débat s'engageant, le Conseil reprend l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour qui avait été différée à une phase antérieure de la présente assemblée.

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre, il est

RESOLU: que le Conseil se transforme en comité plénier pour étudier le budget du bureau de transport métropolitain.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite M. Gérard Gascon, directeur du bureau de transport métropolitain, à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

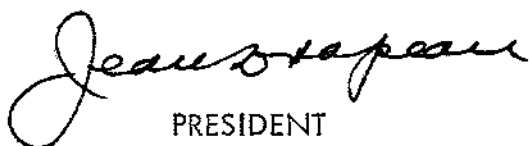
Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du maire Des Marais II,  
Appuyée par le conseiller Lamarre,

RESOLU: d'ajourner la présente assemblée à 15:00, le mercredi 20 décembre 1978, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL

[The body of the page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

tenue le MERCREDI, 20 décembre  
1978, à 15:00

SONT PRESENTS:

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire Des Marais II, les conseillers Lamarre, Snyder, Lorange, F. Desjardins et Sentenne, les maires Laurin, Corbeil, MacCallum, Elkas et Desnoyers, les conseillers Sigouin, LaRoche, Cohen, Gagnon, Gagné, Anfossi, Parker, Malouf, Luccisano, Lussier, Laporte, Magnan, Trottier, Paris, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, Rail, Laramée, Charron, L. Larivée, Léger, Gagnon-Larocque, Millette, Arpin, A. Desjardins, R. Larivée, Savoidakis, Stevens, Morin, Lapostolle, Prigent, Synnott, Frenière, Feldman, Faïnstat et Auf Der Maur, les maires Dawson, Rivet, Briggs, Boll, Ryan, Patry, Raymond, Séguin, Descary, Beck, Adessky, Duff et Lang, le conseiller G. O'Reily, délégué de la cité de Verdun, les maires Kennedy, Marleau, Cournoyer et Jolicoeur, M. M. Vanier, délégué de la cité de la Pointe-aux-Trembles et le maire Robidas, ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Les conseillers Roussille, Beauchemin, Hamelin, G. Roy, Varin, Forcillo, Roussel, Godin, Joubert, Manolakas et Beaudoin, les maires McDonald et Locke, M. M. Bissonnet, délégué de la cité de Saint-Léonard ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 15:15, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

Le Conseil reprend l'étude des prévisions budgétaires de la Communauté, soit l'article 12 de l'ordre du jour, qui avait été commencée aux assemblées des 11, 14 et 18 décembre 1978.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: que le Conseil se transforme en comité plénier pour étudier les budgets des services d'évaluation, d'assainissement des eaux et de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite MM. Camille-R. Godin et Jacques-J. Ranger, respectivement commissaire et commissaire adjoint à l'évaluation, M. Jean-R. Marcotte, directeur du service d'assainissement des eaux, M. Jean Marier, directeur du service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments, et MM. J.-Antoine Guérard et Léon Lanoix, respectivement surintendant de la division de l'assainissement de l'air et de la division de l'inspection des aliments audit service, à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: de suspendre la présente assemblée pour une durée de 4 heures.

-----

Advenant 21:30 ce jour, le Conseil reprend l'étude des prévisions budgétaires de la Communauté, soit l'article 12 de l'ordre du jour.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: de suspendre la présente assemblée pour une durée de 30 minutes.

-----

Advenant 22:00 ce jour, le Conseil reprend l'étude des prévisions budgétaires de la Communauté, soit l'article 12 de l'ordre du jour.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: que le Conseil se transforme en comité plénier pour étudier les budgets du service de planification, de l'Office d'expansion économique et du secrétariat général.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite M. Guy Gravel, directeur du service de planification, M. Marcel Marion, directeur de l'Office d'expansion économique, et MM. Gérard Duhamel et Jean-Louis Lacasse, respectivement secrétaire général et agent d'administration au secrétariat général à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 12 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.



Le président du comité exécutif, M. Pierre Des Marais II, informe le Conseil que le ministre des Affaires municipales l'a avisé que le gouvernement de la Province de Québec était disposé à verser à la Communauté une subvention de \$15 000 000 pour son exercice financier 1979. En conséquence, la motion suivante est présentée au Conseil:

"ATTENDU que le gouvernement de la Province de Québec a informé la Communauté qu'il mettra à la disposition de cette dernière, pour l'année 1979, un montant d'argent qui, sous une forme ou l'autre, sera l'équivalent de la subvention versée à la Communauté pour l'année 1978, laquelle a été fixée à \$15 000 000;

ATTENDU que, suite à un rapport du commissaire à l'évaluation, en date du 29 novembre 1978, sur la valeur des propriétés sujettes à la surtaxe de \$0,60, il est maintenant possible d'évaluer à \$48 775 000 le revenu de la surtaxe de \$0,60 pour l'année 1979;

Il est

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

- a) D'appliquer ladite subvention de \$15 000 000 en diminution de la répartition du coût de l'administration des services au budget 1979 de la Communauté.
- b) De modifier, comme suit, le rapport présentement devant le Conseil, et constituant l'article 12 de l'ordre du jour:
  - 1) en remplaçant le montant de \$48 000 000, en regard de "Surtaxe de \$0,60 sur l'évaluation des immeubles excédentaires à \$100 000", sous la rubrique "REVENU DE SOURCES LOCALES", par le montant de \$48 775 000;
  - 2) en remplaçant le montant de \$162 878 357, apparaissant en regard de "Répartitions aux municipalités pour l'administration des services et le service de la dette pour l'assainissement des eaux", sous la rubrique "REVENU DE SOURCES LOCALES", par le montant de \$147 103 357;
  - 3) en inscrivant le montant de \$15 000 000, en regard de "Subventions de la Province de Québec pour l'administration des services", sous la rubrique "REVENU D'AUTRE SOURCE".
- c) De donner des instructions au trésorier de modifier en conséquence le "SOMMAIRE DU REVENU" ainsi que les annexes au rapport du comité exécutif présentement devant le Conseil."

Et un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Lamarre,  
Appuyé par le maire Des Marais II,

D'adopter le rapport du comité exécutif tel que modifié, concernant les prévisions budgétaires de la Communauté pour l'année 1979 et constituant l'article 12 de l'ordre du jour.

Et un autre débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence (les maires Patry, Cournoyer et Bissonnet et les conseillers Fainstat  
1149 et Auf Der Maur dissidents).

-----

Le Conseil reprend l'étude du budget 1979 de la Commission de transport, soit l'article 14 de l'ordre du jour, qui avait été commencée à l'assemblée du 18 décembre 1978.

Et un débat s'engageant, la motion principale de MM. Lamarre et Des Marais II à l'effet d'adopter le rapport du comité exécutif étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence (le maire Bissonnet et les conseillers Fainstat et Auf Des Maur dissidents).  
1150

-----

L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-11-30 - rés. 78-1586)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1151

-----

L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-05 - rés. 78-1616)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

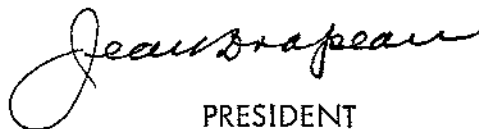
RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1152

-----

Le document suivant a été distribué aux membres du Conseil:

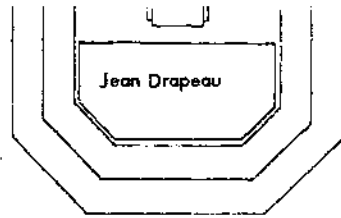
- Amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.
- 

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 23:45.

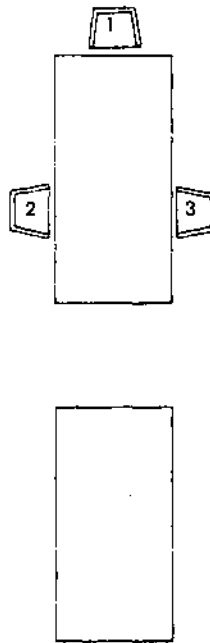
  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL

ANNEXE "A"



Desjardins, F.		
Roussille, E.	Desnoyers, S. Dorval	
Corbell, J. Anjou	DesMatois II, P. Outremont	
MacCallum, D. C. Westmount	Snyder, G.	
Elkas, S. Kirkland	Laurin, M. St-Laurent	
Sentenne, J.	Lorange, P.	
Patry, B. Ile-Bizard	Lamarre, Y.	
Malouf, J.K.	Dawson, R. J. P. Mt-Royal	
Luccisano, R.	Rivet, E. Mtl-Est	
Lusier, N.	Sigouin, R.	
Laporte, J.	Briggs, E. M. Beaconsfield	
Magnan, Y.	LaRoche, J.	
Trottier, J.	Cohen, A.	
Paris, R. C.	Gagnon, A.	
Beauchemin, P.	Boll, W. G. Roxboro	
Raymond, G. LaSalle	Ryan, Y. Mtl-Nord	
Séguin, M. G. Ste-Genev.	Gagné, L.	
McDonald, C. W. Pierrefonds	Anfossi, A.	
Descary, G. Lachine	Parker, J. N.	



Beck, D. W. Pte-Claire	Cournoyer, J. D. des Orm.
Adessky, I. L. Hampstead	Jolicoeur, R. St-Pierre
Fainst, M.	Vanier, M. P.A.T.
Hamelin, A.	Bissonnette, M. St-Léonard
Roy, A.	Laramée, R.
Martineau, J.	Charron, A. Y.
Bélanger, S.	Forcillo, S.
Provost, C.	Larivée, L.
Roy, G.	Léger, L.-J.
Varin, C.	Frenière, C.
Auf Der Maur, N.	Millière, C. G.
Rail, R.	Arpin, J. V.
Duff, C. F. Sennerville	Roussel, A.
Long, B. Côte St-Luc	Godin, R. G.
Locke, R. D. Mtl-Ouest	Joubert, F.
O'Reilly, G. Verdun	Desjardins, A.
Kennedy, D. H. Baie d'Urfé	Manolakas, D.
Marleau, M. Ste-A.-de-B.	Larivée, R.

	Rabidas, M.	
	Feldman, M.	
	G.-Laroque, N.	

	Synoff, E.
	Prigent, G.
	Lapostolle, J.
	Morin, M.

	Savoie, G.
	Stevens, S.
	Beaubien, M.

## BUDGET 1979 - la Communauté urbaine de Montréal

---

Quelques remarques du président du Comité exécutif,  
M. Pierre Des Marais II

---

- \* La Communauté urbaine de Montréal, compte tenu des responsabilités qui lui ont été attribuées lors de sa création en 1970, a fait la preuve depuis que ce niveau de gouvernement régional était devenu indispensable.
- \* Au cours des dernières années, le climat régnant au Conseil de la CUM s'est fortement amélioré, permettant ainsi à l'organisme de fournir de meilleurs services au public. Cette amélioration découle de la détermination manifestée par les deux principaux groupes en présence - les représentants de la Ville de Montréal et ceux des villes de la banlieue - de travailler efficacement en commun et d'assumer pleinement leurs responsabilités face aux contribuables.
- \* La nature même de la Communauté a également évolué grandement:
  - 1) sur le plan démographique, la population a diminué;
  - 2) sur le plan sociologique, la composition des foyers a changé tant au niveau du nombre des enfants que celui des responsabilités mutuelles des conjoints;
  - 3) sur le plan économique, la situation a reflété la déflation générale et de façon plus spécifique, le ralentissement de la construction a marqué négativement la croissance de l'évaluation.

Par ailleurs, la Communauté a conservé certains avantages qui lui étaient acquis traditionnellement: l'emplacement géographique favorable, la nature cosmopolite de sa population et des activités qu'elle y mène, un coût moyen de logement qui demeure inférieur de 40 pour cent à celui de Toronto, entre autres.

\* La situation fiscale de la CUM et son évolution depuis 1970 apparaissent clairement dans le tableau des subsides gouvernementaux qui lui ont été versés (voir tableau des subsides).

Il est apparu évident que la CUM doit assumer plusieurs responsabilités qui dépassent celles de ses citoyens: la sécurité publique, le transport en commun, l'épuration des eaux et l'inspection des aliments, entre autres.

Par conséquent, la CUM doit être dotée de moyens financiers qui refléteront la nature particulière de ces responsabilités et à cet égard, nous devons - très bientôt - trouver en collaboration avec le Gouvernement du Québec des méthodes de financement appropriées.

\* Si le rapport sur la fiscalité municipale rendu public ces jours derniers semble satisfaire à première vue les villes du Québec, il est également clair que le cas de la CUM ne peut leur être assimilé et que cette dernière devra faire l'objet d'arrangements qui lui seront particuliers.

\* Dès le début de 1979, la structure administrative de la CUM fera l'objet de changements: le Conseil sera appelé à étudier des demandes d'amendements à sa loi pour lui permettre d'assumer correctement ses responsabilités et d'harmoniser les méthodes d'administration de ses divers services.

\* Durant la prochaine année, le nombre des employés de la CUM sera maintenu à son niveau actuel.

-----

ANNEXE "C"

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES,

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE A DÉPOSÉ, LE 28 SEPTEMBRE 1978, CHEZ LE SECRÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 218 DE LA LOI DE LA COMMUNAUTÉ, LE DOCUMENT INDIQUANT LES SOMMES NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'ANNÉE 1979, TOTALISANT \$192,636,174 REPRÉSENTANT UNE AUGMENTATION DE 7,9% PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1978.

A L'OCCASION DE L'ÉTUDE DE CES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LE CONSEIL DE SÉCURITÉ A PLAFONNÉ À 4 893 LES EFFECTIFS POLICIERS DU SERVICE, MAIS A PERMIS L'EMBAUCHE DE 69 CIVILS ADDITIONNELS.

JE ME DOIS, DÈS LE DÉPART, DE VOUS SOULIGNER LES NOMBREUX EFFORTS ENTREPRIS PAR LE SERVICE DE POLICE EN VUE DE RATIONALISER SES DÉPENSES; JE ME DOIS ÉGALEMENT DE VOUS SIGNALER L'EMPRESSEMENT QUE LE SERVICE DE POLICE A MANIFESTÉ, SUITE AUX RECOMMANDATIONS QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ LUI AVAIT FORMULÉES EN FÉVRIER 1978 LORS DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE.

EN EFFET, LE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE, DANS UNE LETTRE QU'IL ADRESSAIT AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ, LE 10 FÉVRIER 1978, INDIQUAIT QUE L'ACCEPTATION D'UN NOUVEL HORAIRE DE TRAVAIL SIGNIFIAIT L'EMBAUCHE DE 563 POLICIERS, POUR UN COÛT DE PRÈS DE \$15 MILLIONS. IL SIGNALAIT ÉGALEMENT QUE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1978 ÉTAIENT DÉFICITAIRES DE \$1 781 000

PUISQUE L'ON AVAIT PRÉVU QUE 6 ET 7% SERAIENT ACCORDÉS AINSI QUE D'AUTRES AVANTAGES RELIÉS À LA CONVENTION COLLECTIVE. LE DIRECTEUR MENTIONNAIT AUSSI DANS CETTE LETTRE QUE LE SERVICE DEVAIT PROCÉDER IMMÉDIATEMENT (À L'ÉPOQUE) À UNE ÉTUDE OBJECTIVE PORTANT:

- "1. SUR LA RÉÉVALUATION, REDISTRIBUTION, OU CONVERSION DES FONCTIONS TANT CHEZ LES POLICIERS QUE CHEZ LES EMPLOYÉS CIVILS;
2. SUR LA RÉÉVALUATION ET LA REDISTRIBUTION DES TÂCHES TANT CHEZ LES POLICIERS QUE CHEZ LES EMPLOYÉS CIVILS;
3. SUR LA RÉÉVALUATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL, DE SURVEILLANCE ET D'ENQUÊTE;
4. LA RÉÉVALUATION DES TÂCHES TRADITIONNELLEMENT CONFIEES AU SERVICE DE POLICE POUR DÉTERMINER L'OPPORTUNITÉ DE SE DÉPARTIR DE CELLES QUI NE LUI CONVIENNENT PLUS."

ET QUE SUR LE PLAN ADMINISTRATIF, IL FALLAIT QUE LE SERVICE ACCÉLÈRE L'EXÉCUTION DES PROJETS DEVANT ASSURER LA BONNE GESTION DU SERVICE.

OR, LA DIRECTION DU SERVICE DE POLICE S'EST IMMÉDIATEMENT MISE À LA TÂCHE ET A PROCÉDÉ À LA MISE EN PLACE DU PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES ET PHYSIQUES, FAISANT PASSER DE 37 A 24 LE NOMBRE DE POSTES DE POLICE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ; CETTE ÉTAPE ÉTAIT COMPLÉTÉE LE 24 SEPTEMBRE 1978, DATE DE LA MISE EN VIGUEUR DU NOUVEL HORAIRE DE TRAVAIL.

DE NOMBREUSES ÉTUDES ONT ÉGALEMENT ÉTÉ RÉALISÉES ET ONT PERMIS DE RETOURNER DU PERSONNEL POLICIER AUX OPÉRATIONS, ÉVITANT DE CE FAIT L'EMBAUCHE DES 563 POLICIERS SOULEVÉE DANS LE DOCUMENT DU 10 FÉVRIER 1978.

LE SERVICE S'EST ÉGALEMENT FORTEMENT SOUCIÉ D'ÉVITER UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET À CETTE FIN IL LEUR A FALLU RÉALISER DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES DONT JE VOUS CITE QUELQUES EXEMPLES"

- AU NIVEAU DU SURTEMPS:	ÉCONOMIE DE \$926 000	(PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES)
- AU NIVEAU DU PARC-AUTOS:	" " \$250 000	"
- AU NIVEAU DES ALLOCATIONS VESTIMENTAIRES:	" ENV. \$ 70 000	"
- AU NIVEAU D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT:	" ENV. \$870 000	"
- NON-EMBAUCHE DE PERSONNEL EN 1978:	" ENV. \$2 500 000	Annuaire de la Ville de Montréal

ET BEAUCOUP D'AUTRES POURRAIENT S'AJOUTER, FORMANT UN TOTAL APPROXIMATIF DE \$5 MILLIONS.

GRÂCE À CES ÉCONOMIES, LE SERVICE DE POLICE POURRA DÉFRAYER, À MÊME SON BUDGET 1978, L'INSUFFISANCE DE \$2 300 000 DÙE À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2.04 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DÉTERMINANT LE MONTANT FORFAITAIRE PAYABLE AUX POLICIERS (EN FÉVRIER 1979) POUR L'AUGMENTATION DE LA MOYENNE DES INDICES MENSUELS DES PRIX À LA CONSOMMATION.

ÉGALEMENT, LE SERVICE DÉFRAYERA, À MÊME SON BUDGET 1978, LE DÉFICIT ORIGINAIREMENT PRÉVU ET MENTIONNÉ DANS LA LETTRE DU 10 FÉVRIER DU DIRECTEUR, SOIT LE \$1 800 000 AU NIVEAU DE L'AUGMENTATION DES CHARGES SOCIALES, DE MÊME QUE L'ACHAT D'UN ORDINATEUR, OUTIL ESSENTIEL POUR LES FINS OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES DU SERVICE.

TOUTES CES TRANSFORMATIONS URGENTES QUE NOUS AVONS IMPOSÉES AU SERVICE DE POLICE LORS DE L'ACCEPTATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE ONT SÛREMENT SUSCITÉ DES HEURTS ET SEMBLÉ À CERTAINS NIVEAUX BOUSCULER DES COUTUMES DU FONCTIONNARISME. CEPENDANT, ELLES ÉTAIENT NÉCESSAIRES ET JE SUIS FIER, EN TANT QUE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CHARGÉ DE DÉTERMINER LES OBJECTIFS DU SERVICE DE POLICE ET D'EN ASSURER LA SURVEILLANCE, DE VOUS INFORMER QUE LE CONSEIL DE DIRECTION DU SERVICE DE POLICE, GRÂCE À LA PRÉPARATION DE RAPPORTS BIMESTRIELS ET À LA TRANSMISSION DES PROCÈS-VERBAUX DE SES ASSEMBLÉES HEBDOMADAIRES AU CONSEIL DE SÉCURITÉ, NOUS A PERMIS DE SUIVRE ET DE CONTROLER, PLUS QUE JAMAIS, L'ÉVOLUTION DE NOTRE SERVICE DE POLICE.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE POLICE NE PEUT ÊTRE LAISSÉ SOUS SILENCE ET DEVRAIT SERVIR D'EXEMPLE. QU'ON SE RAPPELLE, DANS LES ANNÉES ANTÉRIEURES, LES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES QUI NOUS ÉTAIENT SOUMIS POUR COUVRIR LES COÛTS DE LA POLICE ET JE CITE:

1972 -	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE	\$ 10 513 800
1973 -	APPROPRIATIONS À MÊME LES SURPLUS ACCUMULÉS DE LA CUM	4 297 187
1974 -	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET APPROPRIATIONS	13 830 693
1975 -	APPROPRIATIONS À MÊME LES SURPLUS DE LA CUM DE	7 316 316



- 1976 - APPROPRIATIONS À MÊME LES  
SURPLUS DE LA CUM DE \$ 1 110 545
- EN 1977 - LA SITUATION CHANGE, PUISQU'UN  
SURPLUS DE \$ 4 439 235 EST  
RETOURNÉ À LA CUM PAR RAPPORT  
AU BUDGET ORIGINAL
- ET EN 1978 - LE SERVICE DE POLICE SERA EN  
MESURE D'ASSUMER À MÊME SON  
BUDGET, SANS APPROPRIATIONS PAR  
LA CUM UNE SOMME DEVANT ATTEIN-  
DRE \$5 MILLIONS POUR DES DÉPEN-  
SES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DE PLUS, JE VOUS FAIS REMARQUER QU'UNE  
ANALYSE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET DE LA C.U.M., DEPUIS  
1972, DÉMONTRE QUE LES DÉPENSES DU SERVICE DE POLICE,  
JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1978, NE SE SONT ACCRUES QUE DE  
87%. SI ON COMPARE CES ACCROISSEMENTS AVEC LES AUTRES  
SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ, LE SERVICE DE POLICE EST DE  
LOIN CELUI DONT LES DÉPENSES SE SONT ACCRUES LE MOINS RA-  
PIDEMENT.

JE ME DOIS ÉGALEMENT D'AJOUTER QUE  
GLOBALEMENT LE BUDGET DE LA C.U.M. S'EST ACCRU DE 12.2%  
EN 1979; MAIS SI L'ON EXTRAIT L'ACCROISSEMENT DU BUDGET  
DU SERVICE DE POLICE, ON PEUT CONSTATER QUE LES BUDGETS  
DES AUTRES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ SE SONT ACCRUS DE  
16.5%.

EN OUTRE, LE \$4 523 000 QUE LE SERVICE  
A RETOURNÉ À LA COMMUNAUTÉ EN 1977 DIMINUE DE .03¢ DU  
\$100. LE TAUX DE TAXE DE LA C.U.M. POUR 1979.

LE RYTHME D'ACCROISSEMENT DES DÉPEN-  
SES DU SERVICE DE POLICE, DEPUIS LES TROIS DERNIÈRES  
ANNÉES, S'EST MAINTENU À UNE MOYENNE DE 7.5% COMPARATI-  
VEMENT À LA POLICE DU TORONTO MÉTROPOLITAIN QUI A  
MAINTENU UN RYTHME D'ACCROISSEMENT DE 10.26%.

CETTE AUGMENTATION DE 7.5% COMPARA-  
TIVEMENT À TORONTO EST D'AUTANT PLUS IMPORTANTE PUISQUE  
NOUS AVONS DÛ ASSUMER, À MÊME NOTRE BUDGET, LES EFFETS  
DU FONDS DE PENSION ET JE VOUS FAIS REMARQUER, À CE  
CHAPITRE, À LA PAGE 2 DU DOCUMENT QUE NOUS VOUS AVONS  
REMIS, QUE NOS CHARGES SOCIALES SONT PASSÉES DE \$20 667 000  
EN 1977 À \$32 216 000 EN 1978.

NOS CHARGES SOCIALES, PUISQU'ON SE COMPARE À TORONTO, SONT DE \$14 MILLIONS PLUS ÉLEVÉES EN 1979 QU'ELLES LE SONT À TORONTO ET DE PLUS LES TRAITEMENTS DE NOS POLICIERS SONT ÉGALEMENT PLUS ÉLEVÉS.

MALHEUREUSEMENT, NOUS AVONS ÉTÉ À MÊME DE CONSTATER QUE L'ARBITRE SAMUELS N'A PAS ÉTÉ TENDRE À NOTRE ÉGARD DANS LA SENTENCE ARBITRALE QU'IL A RENDUE LE 13 SEPTEMBRE 1978, CONCERNANT LA POLICE DE TORONTO, ET JE VOUS CITE QUELQUES PASSAGES DE CE DOCUMENT"

"QUITE FRANKLY, I THINK THAT THE FINANCIAL NON-MANAGEMENT IN MONTREAL DAMAGES SERIOUSLY ANY COMPARISON TO BE MADE TO THAT POLICE FORCE."

"IT DOES LEAVE METRO BEHIND MONTREAL, BUT I HAVE ALREADY SAID THAT, BECAUSE OF THE POOR FINANCIAL MANAGEMENT IN MONTREAL, THE COMPARISON WITH THAT FORCE IS SERIOUSLY IMPAIRED."

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL, JE CROIS QU'IL ÉTAIT DE MON DEVOIR DE COMMUNIQUER CES INFORMATIONS À LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE, AVANT LES QUESTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE ADRESSÉES AU DIRECTEUR VIGNOLA AINSI QU'À SES COLLABORATEURS.

YVES RYAN,  
PRESIDENT,  
CONSEIL DE SECURITE PUBLIQUE.

LISTE DES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNEE 1978 AU SERVICE  
DE POLICE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

1. Les négociations qui ont amenées à une signature d'une convention collective de travail pour l'ensemble des syndiqués ont dominé la première partie de l'année.
2. La réduction du nombre de numéros de téléphone de vingt-quatre (24) à deux (2) au 6 avril 1978.
3. L'intégration des sections Planification et Méthodes et Procédés dans un nouveau département de Développement et Organisation.
4. L'acceptation définitive d'une carte de districts policiers qui faisait passer leur nombre de trente-neuf (39) à vingt-quatre (24).
5. La réaffectation des Ressources Humaines en fonction de la criminalité et d'un service uniforme à la population face au 4/3, le 24 septembre 1978.
6. Le début d'application d'un système de rationalisation des choix budgétaires (Zero Base Budgeting System) dans la préparation du budget 1979.
7. Elaboration d'une politique d'organisation pour le Service de police qui compléta l'intégration des forces policières du S.P.C.U.M.
8. Implantation d'une nouvelle numérotation des districts policiers et des véhicules qui y sont rattachés.
9. Implantation d'un numéro de téléphone unique d'urgence soit 934-2121 pour l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.
10. La standardisation des uniformes du Service.
11. Implantation du système de Gestion des Approvisionnements.
12. Mise sur pied d'une direction des Ressources Humaines.
13. Mise sur pied d'une direction des Ressources Financières.
14. Mise sur pied d'une direction des Ressources Physiques.
15. Structuration des services Informatique.

16. Finalisation des cahiers des charges en vue de la réalisation du nouveau système de télécommunications au service de police de la Communauté urbaine de Montréal.
  17. Réorganisation de la section Coordination.
  18. Mise en oeuvre du système patrouilleur enquêteur qui permet de valoriser la fonction d'agent de la paix et de décongestionner le travail des enquêteurs.
  19. La réorganisation de plusieurs escouades opérationnelles.
  20. Analyse et réorganisation des sections de Soutien opérationnel, telles que Mandats, Détention, Identification, Contrôle des effets et Archives.
-

## COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

<b>ASSEMBLÉE</b> du Conseil de la COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL  LE MERCREDI 20 DECEMBRE 1978 à 20:30	<b>MEETING</b> of the Council of the COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL  WEDNESDAY, DECEMBER 20, 1978 at 20:30
--	--

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le 15 décembre 1978.

Madame, Monsieur,

Le comité exécutif a convoqué, suivant la loi, une assemblée du Conseil, qui aura lieu

le mercredi 20 décembre 1978  
à 20:30

en la salle du Conseil  
à l'Hôtel de Ville de Montréal

afin de prendre connaissance et décider des  
matières indiquées à l'ordre du jour ci-après.

**DONT AVIS**

*Gérard Ducharme*  
Secrétaire général.

NOTICE OF MEETING

Montréal, December 15, 1978

Madam, Sir:

The Executive Committee has convened, according to law, a meeting of Council which will be held

Wednesday, December 20, 1978  
at 20:30

in the Council Room  
at the Montréal City Hall

in order to take cognizance and to decide upon the matters indicated in the following agenda.

**TAKE NOTICE**

*Gérard Ducharme*  
Secretary General.

**ORDRE DU JOUR**PÉRIODE DE QUESTIONS**RAPPORTS DU  
COMITÉ EXÉCUTIF**

(Réserve foncière)

Abandon d'une réserve sur un emplacement  
situé au nord-est de l'avenue Victoria et au  
nord-ouest du chemin de la Côte Sainte-Catherine,  
Montréal.

**AGENDA**QUESTION PERIOD**REPORTS OF THE  
EXECUTIVE COMMITTEE**

(Land reserve)

Abandonment of a reserve on a site located  
north-east of Victoria Avenue and north-west  
of Côte Sainte-Catherine Road, Montréal.

## (Expropriations)

-2-

## — fins de métro —

Autorisation à la ville de Saint-Laurent de continuer, à certaines conditions, les expropriations décrétées par le Conseil les 17 décembre 1975 et 21 avril 1976 sur les emplacements suivants :

- 2 emplacements situés au nord-ouest du chemin de la Côte Vertu et du boulevard Décarie;
- 1 emplacement situé au sud-ouest du boulevard Décarie et au nord-ouest du chemin de la Côte Vertu;
- 1 emplacement situé au nord du chemin de la Côte Vertu et à l'est de la rue Gohier.

## (Approbation de projets d'actes)

-3-

Approbation d'un addenda au bail intervenu entre la Communauté et Sogepim Ltée pour la location, pour le service de police, de l'édifice portant le numéro 940, avenue Outremont, dans Outremont, en vue de remplacer :

- 1) les plans originaux de l'annexe "B" dudit bail;
- 2) l'annexe "B" dudit bail.

## — fins de métro —

-4-

Acquisition de M. Antonio Mirabile d'un emplacement en tréfonds situé au sud de la rue Springland et à l'ouest du boulevard de la Vérendrye, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

-5-

Acquisition de MM. Claude Viel et Daniel Bergeron d'un emplacement en tréfonds situé au sud-ouest de l'avenue Bourbonnière et au nord-ouest de la rue Hochelaga, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

-6-

Acquisition de M. Guy Daoust d'un emplacement en tréfonds situé au nord-ouest de l'avenue Dornal et au nord-est de la rue Lemieux, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

## (Expropriations)

## — Métro purposes —

Authorization to ville de Saint-Laurent to carry on, under certain conditions, the expropriations decreed by Council December 17, 1975 and April 21, 1976 on the following sites :

- 2 sites located north-west of de la Côte Vertu Road and Décarie Boulevard;
- 1 site located south-west of Décarie Boulevard and north-west of de la Côte Vertu Road;
- 1 site located north of de la Côte Vertu Road and east of Gohier Street.

## (Approval of draft deeds)

Approval of an addendum to the lease intervened between the Community and Sogepim Ltée for the rental, for the Police Department, of the building bearing number 940 Outremont Avenue, in Outremont, in order to replace :

- 1) the original plans of appendix "B" of the said lease;
- 2) appendix "B" of the said lease.

## — Métro purposes —

Acquisition from Mr. Antonio Mirabile of a site in subsoil located south of Springland Street and west of de la Vérendrye Boulevard, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

Acquisition from Messrs. Claude Viel and Daniel Bergeron of a site in subsoil located south-west of Bourbonnière Avenue and north-west of Hochelaga Street, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

Acquisition from Mr. Guy Daoust of a site in subsoil located north-west of Dornal Avenue and north-east of Lemieux Street, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

-7-

Acquisition de Mme Olga Holubowich d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Jean-Brillant et au sud-ouest de l'avenue Victoria, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mrs. Olga Holubowich of a site in subsoil located south-east of Jean-Brillant Street and south-west of Victoria Avenue, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

-8-

Acquisition de M. Jacques Landry d'un emplacement en tréfonds situé au sud-ouest de la rue Sainte-Marguerite et au sud-est de la rue Saint-Antoine, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mr. Jacques Landry of a site in subsoil located south-west of Sainte-Marguerite Street and south-east of Saint-Antoine Street, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

- 9 -

Acquisition de M. Léo Rondeau d'un emplacement en tréfonds situé au sud-ouest de la rue Sainte-Marguerite et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mr. Léo Rondeau of a site in subsoil located south-west of Sainte-Marguerite Street and north-west of Saint-Jacques Street, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

-10-

Acquisition de Mme Ruth Golfman et de Mme Elinor Singer d'un emplacement en tréfonds situé au nord-ouest de la rue Fulton et au sud-ouest de l'avenue Victoria, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mrs. Ruth Golfman and Mrs. Elinor Singer of a site in subsoil located north-west of Fulton Street and south-west of Victoria Avenue, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

- 11 -

Acquisition de M. Gilles Sicard d'un emplacement en tréfonds situé au sud-est de la rue Fulton et au nord-est de la rue Lemieux, Montréal, et d'une servitude de limitation de poids sur cet emplacement, à certaines conditions et au prix de \$2,00.

Acquisition from Mr. Gilles Sicard of a site in subsoil located south-east of Fulton Street and north-east of Lemieux Street, Montréal, and of a weight limit servitude on this site, under certain conditions and at the price of \$2,00.

- 12 -

Acquisition de Mme Ethel Marks d'un emplacement situé au nord-est de l'avenue Victoria et au sud-est du chemin de la Côte Sainte-Catherine, dans Montréal, avec bâtisses y dessus érigées portant les numéros civiques 4784 et 4786, Côte Sainte-Catherine, à certaines conditions et au prix de \$79 250,00, plus des sommes de \$3 477,50 et \$1 635,50 représentant les honoraires de l'évaluateur et avocat de la venderesse.

Acquisition from Mrs. Ethel Marks of a site located north-east of Victoria Avenue and south-east of Côte Sainte-Catherine Road, in Montréal, with buildings thereupon erected and bearing civic numbers 4784 and 4786 Côte Sainte-Catherine Road, under certain conditions and at the price of \$79 250,00, plus sums of \$3 477,50 and \$1 635,50 representing the fees of the vendor's appraiser and lawyer.

- fins de l'usine d'épuration -

-13-

Acquisition de l'Hydro-Québec d'un emplacement situé au nord-ouest du boulevard Maurice-Duplessis et au sud-ouest du lot 16, dans Montréal, à certaines conditions et au prix de \$1 273,00.

- sewage treatment plant purposes -

Acquisition from Hydro-Québec of a site located north-west of Maurice-Duplessis Boulevard and south-west of lot 16, in Montréal, under certain conditions and at the price of \$1 273,00.

(Projet de règlement)  
Règlement sur l'assainissement de l'air.

-14-

(Draft by-law)  
By-law on air purification.

---

(MÉTRO)

-15-

---

(MÉTRO)

(ÉPURATION DES EAUX)

-16-

(WATER PURIFICATION)



tenue le MERCREDI, 20 décembre  
1978, à 20:30

SONT PRESENTS:

Le maire Drapeau, président du Conseil, au fauteuil, le maire Des Marais II, les conseillers Lamarre, Snyder, Lorange, Roussille et Sentenne, les maires Laurin, Corbeil, MacCallum et Desnoyers, les conseillers Sigouin, Cohen, Gagnon, Gagné, Anfossi, Parker, Malouf, Luccisano, Lussier, Laporte, Magnan, Trottier, Paris, Beauchemin, Hamelin, A. Roy, Martineau, Bélanger, Provost, G. Roy, Varin, Rail, Laramée, Charron, Forcillo, L. Larivée, Léger, Gagnon-Larocque, Millette, Arpin, Roussel, Godin, Joubert, A. Desjardins, Manolakos, R. Larivée, Savidakis, Stevens, Beaudoin, Morin, Lapostolle, Prigent, Synnott, Frenière, Feldman et Fainstat, les maires Dawson, Rivet, Briggs, Boll, Ryan, Patry, Raymond, Séguin, McDonald, Descary, Beck, Adessky, Duff, Lang et Locke, le conseiller G. O'Reily, délégué de la cité de Verdun, les maires Kennedy, Cournoyer et Jolicoeur, M. M. Bissonnet, délégué de la cité de Saint-Léonard et le maire Robidas ainsi que le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Les conseillers F. Desjardins, LaRoche et Auf Der Maur ont également assisté à la présente assemblée à des phases ultérieures.

-----

Conformément aux règles du Conseil, l'assemblée débute par la période de questions.

Advenant 20:35, aucune question n'étant posée par les membres du Conseil, le président du Conseil déclare la période de questions close.

-----

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-14 - rés. 78-1672)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1135

-----

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-14 - rés. 78-1673)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1136

-----

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-14 - rés. 78-1647)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1137

-----  
L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1637)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1138

-----  
L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1636)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1139

-----  
L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1638)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1140

-----  
L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1639)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1141

-----  
L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1641)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1142

-----  
L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1640)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1143

-----  
L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1643)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1144

-----  
L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1642)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1145

-----  
L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1644)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1146

-----  
L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1635)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit rapport.  
1147

-----

L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du comité exécutif:

(pour rapport voir C/E 78-12-07 - rés. 78-1645)

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: de déposer ledit rapport aux archives et de procéder à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: que le Conseil se transforme en comité plénier pour étudier le projet de règlement sur l'assainissement de l'air.

Le président du Conseil désigne alors le maire Desnoyers pour présider le comité plénier.

Le Conseil siégeant en comité plénier, le président dudit comité invite MM. Jean Marier, Walter Brabant et J. Antoine Guérard, respectivement directeur, assistant directeur et surintendant de la division de l'assainissement de l'air, du service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments, à venir répondre aux questions des membres du Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: que le comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

Le maire Jean Drapeau, président du Conseil, reprend le fauteuil et le maire Desnoyers, président du comité plénier, rapporte progrès.

Le Conseil continue l'étude de l'article 14 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lamarre,  
Appuyée par le maire Des Marais II,

RESOLU: de suspendre la présente assemblée pour une durée de 15 minutes.

-----

Advenant 21:40 ce jour, le Conseil reprend l'étude de l'article 14 de l'ordre du jour présentement devant le Conseil.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement sur l'assainissement de l'air.

Les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

L'article 5 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé (le conseiller Faïostat dissident).

L'article 6 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé (les maires Corbeil et Rivet dissidents).

Les articles 7, 8, 9 et 10 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lamarre  
Appuyée par le maire Des Marais II, il est

RESOLU: d'adopter ledit projet de règlement.  
1148

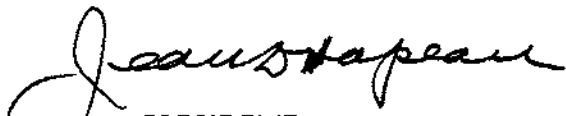
-----

Les documents suivants ont été distribués aux membres du Conseil:

- Bulletin no 45 du bureau de transport métropolitain - Progrès des études et des travaux (article 15 de l'ordre du jour);
- Bulletin no 22 du service d'assainissement des eaux - Progrès des études et des travaux d'épuration (article 16 de l'ordre du jour);
- Les états financiers de la Communauté pour la période du 1er janvier au 30 novembre 1978.

-----

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, l'assemblée est levée à 22:00.

  
PRESIDENT

  
SECRETAIRE GENERAL

